



**Skilled
Trades**
Ontario

**Métiers
spécialisés**
Ontario

Registre
de la norme de formation
par l'apprentissage

**Technicien de véhicules
récréatifs**

690H

2013

Norme de formation par l'apprentissage

La norme de formation par l'apprentissage (ou, ci-après, le « registre ») est un document remis aux apprentis qui signent un contrat d'apprentissage enregistré dans la province de l'Ontario à titre de rapport officiel de formation. Elle doit être utilisée par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) pour orienter le processus de développement des compétences dans un métier particulier.

Votre formation d'apprenti(e)

- ✓ Assurez-vous de signer un contrat d'apprentissage avec votre parrain (marraine) et votre témoin auprès du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Une fois votre contrat enregistré, vous en recevrez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Informez le bureau de service local **immédiatement** de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain (marraine).
- ✓ Examinez régulièrement le registre avec votre formateur(trice) et votre parrain (marraine) pour discuter de vos progrès, poser des questions, demander une rétroaction et faire **valider vos compétences**.
- ✓ Notez vos heures de travail avec exactitude.
- ✓ Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- ✓ Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.



Remplir votre registre

- ✓ **Remplir le dossier du (de la) parrain (marraine)** – Un formulaire doit être rempli pour chaque parrain (marraine) ou formateur(trice) avec lequel vous travaillez pendant votre apprentissage
- ✓ **Confirmer la validation de toutes les compétences**
 - **Vous et votre formateur(trice)** devez valider chaque compétence exigée pour confirmer que vous l'avez acquise.

Les cases ombrées de votre registre indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine). On vous encourage toutefois à acquérir ces compétences dans le cadre de votre formation.

- ✓ **Confirmer la validation de l'ensemble complet de compétences**
 - Après la validation, par vous et votre formateur(trice), de toutes les compétences incluses dans un ensemble de compétences, votre parrain (marraine) doit apposer sa signature à l'**Annexe C – « Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) »** pour confirmer que vous avez acquis les compétences de chacun des ensembles.

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.



Nom de l'apprenti(e) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Métier : _____

N° du contrat d'apprentissage (pour les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) :

N° de compte MSO (pour les métiers à accréditation obligatoire uniquement) :

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Pour toute question concernant l'utilisation de ce registre ou votre programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local (voir l'Annexe D de ce cahier) ou la ligne d'assistance d'Emploi Ontario au : 1-800-387-5656.

Parcours d'apprentissage vers le certificat de qualification

Phase 1 : Inscription

Présentez une demande de formation en apprentissage sur le portail en ligne ou à votre bureau de service local

Pour le portail en ligne, veuillez suivre les consignes d'inscription. Vous devrez créer un compte *My Ontario* pour accéder aux services en ligne.

Contrat d'apprentissage signé et enregistré par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine)

Accédez à votre registre de la norme de formation par l'apprentissage**
skilledtradesontario.ca/fr/a-propos-des-metiers/renseignements-sur-les-metiers/

** Il s'agit du rapport officiel attestant de la progression de votre formation. Vous êtes responsable de sa mise à jour.

Suivez la formation en milieu de travail
Démontrez que vous maîtrisez les compétences figurant dans le registre de la norme de formation par l'apprentissage, et recevez-en la validation

Suivez la formation en classe
Assistez à la formation en classe décrite dans la norme du programme

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) et de prêts.

Phase 2 : Apprentissage

Examinez et finalisez votre registre avec votre parrain (marraine)

Présentez une preuve d'achèvement de la formation d'apprenti par courriel, en personne ou sur le portail numérique

Votre registre de la norme de formation par l'apprentissage détaille les exigences d'achèvement applicables. Veuillez soumettre les éléments suivants :

- Registre de la norme de formation par l'apprentissage dûment rempli et signé
- Preuve des heures effectuées

Délivrance du certificat d'apprentissage

Métiers sans examen

Métiers avec examen (accréditation obligatoire et non obligatoire)*

Le certificat d'apprentissage représente la dernière étape du programme

Délivrance d'un certificat de qualification temporaire valable pour une période de 12 mois

Pour vous préparer en vue de l'examen menant au certificat de qualification, téléchargez les guides de préparation à l'examen provincial et/ou à l'examen du Sceau rouge.

Acquittez les frais de l'examen menant au certificat de qualification

Appelez pour effectuer un paiement (647-847-3000 or 1-855-299-0028)

Fixez une date pour votre examen

Pour fixer la date de votre examen, prenez contact avec votre bureau de service local.

Passez l'examen menant au certificat de qualification

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) ou une demande de prime d'achèvement d'apprentissage (métiers non désignés Sceau rouge)

Délivrance du certificat de qualification

À l'achèvement de la formation, les parrains peuvent avoir droit à des subventions, des incitatifs, des primes ou des crédits d'impôt pour l'apprentissage

Phase 3 : Certification

* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, veuillez consulter le skilledtradesontario.ca/fr/

Version préliminaire : 2022-06-07

Table des matières

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré	1
Ressources propres au métier.....	2
Ressources et liens spécifiques au métier.....	2
Méthodologie - Élaboration des normes	2
Introduction au registre	4
Rôles et responsabilités des apprentis	6
Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs	7
Santé et sécurité.....	8
Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes	11
Champ d'exercice	11
Directives du programme.....	11
Exigences du programme.....	12
Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire.....	12
Résumé de Compétences pour réussir	12
Norme de rendement.....	13
Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs	14
Avis de collecte de renseignements personnels	17
Liste de formateurs.....	18
9150.0 Se Protéger Et Protéger Les Autres	19
9151.0 Effectuer Les Tâches Générales Du Métier	24
9152.0 Effectuer Une Inspection Avant Livraison.....	27
9153.0 Systèmes De Plomberie Et Leurs Composants	30
9154.0 Systèmes Électriques, Électroniques Et Informatisés Des Véhicules (C.A. Et C.C.)	34
9155.0 Systèmes D'alimentation En Gaz De Pétrole Liquéfié (Gpl) Et Leurs Composants (Systèmes D'alimentation)	42
9156.0 Appareils Alimentés En Gaz De Pétrole Liquéfié (Gpl) Et Leurs Composants	46
9157.0 Systèmes De Climatisation, Thermopompes Et Leurs Composants	51
9158.0 Dispositifs D'attelage, De Remorquage Et De Freinage De Remorques...55	
9159.0 Dispositifs De Freinage Supplémentaires Et Leurs Composants (Véhicules Remorqués)	59
9160.0 Composants De Carrosserie Intérieurs	63
9161.0 Composants De Carrosserie Extérieurs	66

9162.0 Réfection de l'intérieur et de l'extérieur de la carrosserie et de Ses Composants	70
9163.0 Systèmes De Châssis Et De Train Roulant Et Leurs Composants (Véhicules Remorqués).....	74
9164.0 Accessoires Et Composants Connexes (Véhicules Neufs Et D'occasion)	80
9165.0 Estimation des coûts des réparations, de remplacement et d'installation .	87
Définitions	89
Apprenti(e).....	89
Prêt(e) à passer l'examen?.....	93
Directives pour consigner un changement de parrain.....	94
Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1	95
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2.....	96
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3.....	97
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4.....	98
Annexe A – Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage	99
Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage	100
Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)	101
Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario	102
Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)	i

Remarque : Cette norme a été révisée pour refléter l'identité visuelle de Métiers spécialisés Ontario (MSO) qui a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario le 1er janvier 2022. Le contenu de la présente norme peut faire référence à l'ancienne organisation ; toutefois, tous les renseignements ou le contenu propres au métier demeurent pertinents et exacts selon la date de publication originale.

Veillez consulter le site Web de MSO : skilledtradesontario.ca/fr/ pour obtenir les renseignements les plus exacts et les plus récents. Pour obtenir des renseignements sur la loi LOPMS et ses règlements, veuillez consulter le site de perspectives dans les métiers spécialisés (Loi de 2021 ouvrant des), [L.O. 2021, chap. 28 - Projet de loi 288 \(ontario.ca\) LOPMS.](#)

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, cliquez sur le lien suivant : MétiersspécialisésOntario.ca

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de Métiers spécialisés Ontario.

Maintenu avec le transfert à Métiers spécialisés Ontario, 2013 (V100)

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré :

- Avant d'entreprendre les activités officielles d'apprentissage, l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et un témoin sont tenus de signer un contrat d'apprentissage.
- Le contrat d'apprentissage que vous avez signé est un document juridique important qui décrit vos responsabilités en tant qu'apprenti(e) et celles de votre parrain (marraine).
- Une fois enregistré, ce contrat marque le début de l'entente officielle entre l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et le Ministère.
- Pour les métiers à accréditation obligatoire, le document d'enregistrement de l'apprentissage doit être accessible pendant le travail.

L'apprenti(e) convient :

- **D'informer le bureau de service local de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;**
- De suivre les directives licites du (de la) parrain (marraine) et du (de la) formateur(trice) et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- D'obtenir auprès du (de la) parrain (marraine) et des formateurs la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.
- Lorsque vous recevez une « offre de formation en classe », confirmez votre participation en suivant les consignes de l'offre. À défaut de le faire, vous risquez de perdre la possibilité de suivre vos cours, ce qui retarderait l'achèvement de votre apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) convient :

- De s'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- De suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs lorsque le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) ne sont pas la même partie.
- De libérer son apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e);
- De maintenir le ratio compagnon/apprenti pour votre métier, le cas échéant;
- De suivre les progrès de ses apprentis;
- De s'assurer que les formateurs confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- De contacter le Ministère en cas de changement dans sa capacité à assurer la formation, dans ses coordonnées ou dans le statut de l'apprenti(e) dans le cadre du programme.

Ressources et liens spécifiques au métier

Ressources propres au métier	Lien
Programme du Sceau rouge	www.sceau-rouge.ca
Apprentissage en Ontario	https://www.ontario.ca/fr/page/lapprentissage-en-ontario
Emploi Ontario	ontario.ca/fr/page/emploi-ontario
Service Canada	www.servicecanada.gc.ca
<i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</i>	<i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, ch. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)</i>
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences
Guide de préparation à l'examen	Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario
Zone compétences (Passeport-compétences de l'Ontario)	http://zonecompetences.ca/
Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS).	www.tssa.org
Office de la sécurité des installations électriques	http://www.esasafe.com
Association canadienne de normalisation	http://www.csagroup.org
Ontario RV Dealers Association (ORVDA)	www.ontariorvda.ca
Recreational Vehicle Industry Association	http://www.rvia.org/

**Veuillez noter que tous les liens sont valides au moment de la publication*

Méthodologie - Élaboration des normes

Une norme est élaborée avec un large groupe de représentants du métier qui forment le groupe de travail initial. Il s'agit d'experts en la matière, de gens de métier, d'instructeurs et d'employeurs issus d'un échantillon représentatif du secteur ou de l'industrie et possédant diverses années d'expérience professionnelle dans le domaine. Ce groupe de travail examine, élabore et recommande la révision du contenu de la norme. Son rôle consiste également à harmoniser et à mettre à jour d'autres contenus de soutien pour le produit.

Le processus de validation constitue une partie essentielle de l'élaboration de la norme. C'est l'occasion pour un groupe représentatif plus large du secteur de fournir sa rétroaction sur le contenu du projet de norme. Ce processus est mené de différentes

manières et peut inclure l'envoi d'un sondage ou du document provisoire (ou des deux) directement au secteur. Les commentaires reçus sont examinés par le groupe de travail, et les modifications nécessaires sont apportées sur la base d'un consensus.

Introduction au registre

Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour Technicien de véhicules récréatifs 690H; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.

Le registre est divisé en ensembles de compétences, qui contiennent à leur tour des compétences spécifiques. Ces ensembles de compétences et compétences sont présentés sous forme d'énoncés qui décrivent ce que l'apprenti(e) doit accomplir et selon quelle norme, afin d'être considéré(e) comme ayant acquis la compétence en question.

La démonstration de ces compétences est consignée dans le registre. Une fois les compétences acquises, c'est par la validation des compétences ainsi que l'achèvement des exigences du programme de formation en classe ou l'équivalent que l'apprenti(e) achève son programme d'apprentissage et qu'il ou elle reçoit son certificat d'apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) et l'apprenti(e) doivent valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Toutefois, si une compétence est ombrée, cela signifie qu'elle est facultative et qu'elle n'a pas besoin d'être validée, bien qu'elle ait été définie comme faisant partie du champ d'exercice du métier.

Toutes les pratiques décrites dans cette norme doivent être exécutées par l'apprenti(e) selon les critères spécifiques identifiés. En général, les normes de performance pour ce métier doivent être exécutées conformément à tous les codes et normes juridiques applicables et toutes les normes de santé et de sécurité doivent être respectées et observées. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Autres lois, règlements, codes et normes applicables;
- Meilleures pratiques de l'industrie;
- Politiques et procédures de l'entreprise.

Les renseignements présentés dans la présente norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de leur impression et destinés à une utilisation générale. Veuillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et à jour : www.skilledtradesontario.ca/fr/

Rôles et responsabilités

Conformément à la [Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés \(LOPMS\)](#)

Métiers spécialisés Ontario (MSO) est responsable de ce qui suit :

- Établissement et maintien des qualifications;
- Établissement de programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation, y compris des normes de formation, des normes de programme et des examens de certification;
- Délivrance de certificats aux fins de la Loi, par exemple des certificats de qualification;
- Tenue d'un registre public pour les métiers à accréditation obligatoire, à l'adresse skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/;
- Détermination de l'équivalence de l'expérience et des qualifications obtenues par les candidats au certificat de qualification qui n'ont pas réalisé d'apprentissage par rapport à celles obtenues en réalisant un apprentissage (évaluations d'équivalence professionnelle);
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Réalisation de recherches et détermination des métiers devant être prescrits comme tels aux fins de la Loi, et formulation de recommandations sur ces questions au ministre.

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) a les responsabilités suivantes :

- Classification des métiers comme métiers à accréditation obligatoire;
- Prescription des champs d'exercice des métiers;
- Approbation des personnes pouvant fournir une formation en classe dans le cadre des programmes d'apprentissage (ARF);
- Enregistrement des contrats d'apprentissage;
- Délivrance d'un certificat d'apprentissage aux personnes qui terminent avec succès un programme d'apprentissage;
- Administration des examens, y compris les examens de certification;
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Exercice des autres pouvoirs, devoirs et fonctions prévus par la Loi ou les règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un(e) apprenti(e) est une personne ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré (se reporter à l'avant-propos : « Objet et modalités du contrat d'apprentissage », page 1) avec un parrain (une marraine) pour recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par Métiers spécialisés Ontario. À titre d'apprenti(e), vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage :

1. En tant qu'apprenti(e), vous avez signé un contrat d'apprentissage et avez conclu un contrat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et votre parrain (marraine).
2. Si vous êtes inscrit(e) en tant qu'apprenti(e) dans un métier à accréditation obligatoire, votre nom figurera automatiquement au registre public de Métiers spécialisés Ontario.
3. Vous devez informer le personnel de votre bureau de service local de toute modification aux renseignements suivants :
 - L'adresse de votre parrain (marraine);
 - Vos nom et adresse;
 - Le nom de votre parrain (marraine), notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un(e) nouveau (nouvelle) parrain (marraine).
4. À titre d'apprenti(e), vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établis dans le présent registre (énoncés à la section « Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage » du présent document), qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur(trice).
5. Une fois que vous avez démontré que vous maîtrisez toutes les compétences obligatoires et que vous avez reçu la validation de votre parrain (marraine) ou formateur(trice) pour chaque compétence, vous devez faire remplir et signer le formulaire de validation des ensembles de compétences par votre parrain (marraine) actuel(le).
6. Présentez votre registre à votre bureau de service local.
7. Présentez votre attestation de fin d'apprentissage (voir l'Annexe B), ainsi que votre registre autorisé, à votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les **parrains** doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de la validation des ensembles de compétences de l'apprenti(e) et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée. Certains parrains peuvent également jouer le rôle de formateur.

Un(e) **formateur(trice)** est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail.

Dans les métiers à accréditation obligatoire, un(e) formateur(trice) doit détenir un certificat de qualification valide et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.

Dans les métiers à accréditation non obligatoire, un(e) formateur(trice) est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir un certificat de qualification;
- Détenir un certificat d'apprentissage du métier; ou
- Avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et/ou heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en classe du programme d'apprentissage du métier;
- Posséder une expérience en milieu de travail équivalente au programme d'apprentissage, ainsi que les compétences décrites dans le registre.

La compétence signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise (voir « *Introduction au registre* »). Les formateurs/parrains et les apprentis doivent valider et dater les compétences acquises avec succès dans le registre. Le registre sert à documenter ces réalisations.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du (de la) formateur(trice) ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti(e).

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis et du public pour atteindre l'objectif de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

La [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour le faire. Elle énonce les droits et les devoirs de toutes les parties en milieu de travail, confiant à l'employeur la responsabilité ultime de la santé et de la sécurité des travailleurs (en l'occurrence les apprentis) en veillant à ce que des procédures, des contrôles et une formation soient établis pour faire face aux risques professionnels. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle au (à la) parrain (marraine) qui n'est pas l'employeur que ce dernier a des responsabilités juridiques en matière de santé et de sécurité envers l'apprenti(e) qui est son employé(e). Le (la) parrain (marraine) doit encourager les habitudes de travail sécuritaires et le respect des exigences de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité en conjonction avec de bonnes compétences en santé et sécurité contribue à un environnement sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique à tous.

Les travailleurs et les apprentis peuvent être exposés à une multitude de dangers et, par conséquent, doivent connaître la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements.

Le système de responsabilité interne :

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) est de faciliter la mise en place d'un solide système de responsabilité interne (SRI) au travail. À cette fin, la LSST énonce les obligations des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis, des constructeurs et des propriétaires de lieux de travail.

La conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques respectives est essentielle à l'établissement d'un solide SRI dans le milieu de travail.

En termes simples, le SRI signifie que tout le monde au travail a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Les travailleurs et les apprentis en milieu de travail qui constatent un problème de santé et de sécurité, comme un danger ou une infraction à la LSST en milieu de travail, ont l'obligation juridique de signaler la situation à l'employeur ou à un superviseur. Les employeurs et les superviseurs sont, à leur tour, tenus de résoudre ces situations et d'informer les travailleurs de tout danger dans le cadre de leur travail.

Le SRI encourage un milieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques, le SRI est appuyé par des politiques et des programmes de santé et de sécurité bien définis, y compris la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

Rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Les responsabilités de l'employeur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Former, informer et superviser les travailleurs et les apprentis afin de protéger leur santé et leur sécurité;
- Nommer des personnes compétentes comme superviseurs;
- Informer un(e) travailleur(euse), un(e) apprenti(e) ou une personne en autorité de tout danger existant dans le lieu de travail et les former à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation, à l'élimination et au transport de tout matériel, substance, outil, matériau, etc.;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection d'un(e) travailleur(euse) ou d'un(e) apprenti(e);
- Dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs sont régulièrement employés, préparer et afficher une politique écrite en matière de santé et de sécurité au travail et mettre sur pied et maintenir un programme pour sa mise en œuvre;
- Préparer et afficher des politiques sur la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- S'assurer que tous les travailleurs et apprentis connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables afin que les exigences à respecter soient claires pour tous les travailleurs et apprentis.

Les responsabilités du formateur/superviseur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- S'assurer que le (la) travailleur(euse) ou apprenti(e) travaille en conformité avec la loi et ses règlements;
- S'assurer que tout équipement, dispositif de protection ou vêtement requis par l'employeur est utilisé ou porté par le (la) travailleur(euse) ou l'apprenti(e);
- Aviser un(e) travailleur(euse) ou un(e) apprenti(e) de tout danger potentiel ou réel pour la santé ou la sécurité connu du superviseur;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection des travailleurs.

Les responsabilités du (de la) travailleur(euse) ou de l'apprenti(e) comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Travailler en conformité avec la Loi et ses règlements;
- Utiliser ou porter tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur;
- Signaler à l'employeur ou au superviseur tout matériel ou dispositif de protection manquant ou défectueux connu qui pourrait mettre en danger le travailleur ou un autre travailleur;
- Signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou à ses règlements à l'employeur ou au superviseur;
- Ne pas enlever ou rendre inefficace tout dispositif de protection exigé par l'employeur ou par les règlements;
- Ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou travailler d'une manière qui pourrait mettre en danger un travailleur.

Les trois droits des travailleurs et des apprentis

La LSST accorde aux travailleurs et aux apprentis trois droits fondamentaux :

1. Le droit d'être informés des dangers liés à leur travail et d'obtenir des informations, une supervision et des instructions pour protéger leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail;
2. Le droit de participer à l'identification et à la résolution des problèmes de santé et de sécurité au travail par l'entremise d'un représentant en santé et sécurité ou d'un travailleur membre d'un comité mixte de santé et sécurité;
3. Le droit de refuser un travail qu'ils estiment dangereux pour leur santé et leur sécurité ou celles de tout autre travailleur sur le lieu de travail.

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences effectue des inspections périodiques des lieux de travail pour s'assurer que les lois et règlements sur la sécurité sont respectés. Pour toute question, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1-877-202-0008.

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes

Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier de technicien de véhicules récréatifs est décrit à l'article 114 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS et se lit comme suit :

114. (1) Le champ d'exercice du métier de technicien de véhicules récréatifs consiste notamment à installer, à entretenir, à réparer, à vérifier et à inspecter le réseau intérieur de câblage, la tuyauterie, les panneaux extérieurs, les coffres intérieurs, les fenêtres, les portes et portières et les accessoires de la remorque ou de l'espace habitable des véhicules récréatifs.

(2) La définition qui suit s'applique au présent article.

« Véhicule récréatif » Véhicule, automoteur ou non, qui sert d'habitation et de moyen de transport, notamment une remorque habitable, une caravane pliante et une tente-caravane ou tente-roulotte.

*Bien que le registre se fonde sur le champ d'exercice décrit dans le règlement (article 114 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS), il ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice décrit dans le règlement. *

Directives du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 6280 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 720 heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

Nombre total d'heures de formation

7000 heures

Ratio compagnon-apprenti

Ratios recommandés par l'industrie :

Même si certains métiers régis par la LOPMS sont assujettis aux ratios compagnon-apprenti fixés par voie de règlement, ce métier n'en fait pas partie. **L'industrie a plutôt recommandé un ratio d'un compagnon (ou personnes considérées comme telles) pour un apprenti** pour que ce dernier reçoive une formation en milieu de travail adéquate dans le cadre de ce programme.

Exigences du programme

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire

Les règlements en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, classifient chaque métier comme étant « à accréditation obligatoire » ou « à accréditation non obligatoire ». Ce métier est à accréditation non obligatoire.

Il incombe à l'apprenti(e) de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme de registre. Le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) doivent valider une fois que l'apprenti(e) a acquis les compétences liées au métier visé.

Résumé de Compétences pour réussir

Les Compétences pour réussir permettent aux gens de s'adapter à un monde en constant changement, afin de pouvoir travailler, apprendre et mieux vivre. Elles sont fondamentales pour l'acquisition d'autres compétences et très importantes pour des interactions sociales réussies. Ces compétences sont utiles à tout le monde, car elles aident les personnes à trouver un emploi, à progresser dans leur emploi actuel et à changer d'emploi, le cas échéant. Elles aident également les personnes à devenir des membres actifs de leur communauté et à réaliser un apprentissage réussi.

À la suite de recherches et de consultations approfondies, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle Compétences pour réussir, qui vient renouveler l'ancien cadre des compétences essentielles afin de mieux tenir compte des besoins du marché du travail actuel et futur.

Les profils de compétences essentielles propres aux professions sont disponibles en ligne. Ils seront mis à jour périodiquement aux fins d'harmonisation avec le nouveau modèle Compétences pour réussir que vous trouverez ici : [modèle Compétences pour réussir](#).

Norme de rendement

En général, la norme de rendement pour le métier de Technicien de véhicules récréatifs doit être exécutée, le cas échéant, selon et en conformité avec ce qui suit :

Normes de sécurité de l'industrie qui sont basées sur :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Lois, règlements, codes et normes en vigueur sur le territoire (règlements municipaux, etc.);
- Politiques et procédures de l'entreprise;
- Toutes les spécifications des fabricants et les spécifications techniques applicables.

Autres certifications et formations suggérées ou requises

Bien qu'un apprenti reçoive une formation en santé, sécurité et dans des domaines spécifiques à son métier pendant son apprentissage, il est important de savoir qu'il peut également être nécessaire de suivre d'autres formations en santé et sécurité au travail, ainsi que de renouveler ou de mettre à jour des certifications au cours de sa carrière, avant d'effectuer de nouveaux types de travaux.

Le technicien de véhicules récréatifs peut également obtenir les certifications suivantes :

- Certification de technicien gazier par l'entremise de la Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS), y compris technicien gazier ou technicienne gazière (G1, G2, G3) ou technicien ou technicienne de véhicule récréatif (RV1, RV2).

Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez sans délai des procédures de travail sécuritaire afin de créer de bonnes habitudes;
- Utilisez votre registre comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises;
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller(ère) en formation, votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine);
- Discutez de vos besoins de formation avec votre formateur(trice) et/ou votre parrain (marraine);
- Écoutez les suggestions de votre formateur(trice);
- Posez des questions à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail;
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail;
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, validez-la avec votre formateur(trice).

Pour tirer le meilleur parti de cette expérience de mentorat, demandez à être exposé(e) à toute l'étendue du métier; rencontrez régulièrement votre parrain (marraine) ou votre formateur(trice) pour discuter de vos progrès, poser des questions et demander une rétroaction.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un(e) formateur(trice) qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti(e) travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'une formatrice qualifiée ou qu'il ou elle y a accès;
- Invitez-le (la) formateur(trice) à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.);
- Définissez des attentes claires et faites participer l'apprenti(e) et le (la) formateur(trice) à l'élaboration du plan d'apprentissage;
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires;
- Donnez du temps au (à la) formateur(trice) pour démontrer les compétences à l'apprenti(e);
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Veillez à ce que l'apprenti(e) reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document;
- Reconnaissez le bon rendement;
- Observez fréquemment;
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti(e) ainsi que le (la) formateur(trice);
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement;
- Remplissez la validation des ensembles de compétences dès que l'apprenti(e) a démontré avoir acquis les compétences visées;
- Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis :

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail;
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect;
- Examinez le registre avec l'apprenti(e) et mettez au point un plan d'apprentissage;
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement;
- Exposez les apprentis à toute la portée du métier en leur offrant une formation sur les compétences décrites dans le présent document;
- Encouragez l'apprenti(e) à poser des questions et répondez-y;
- Faites preuve de patience;
- Expliquez et démontrez les compétences;
- **Rencontrez régulièrement l'apprenti(e) pour discuter de ses progrès;**
- Donnez régulièrement de la rétroaction;
- Lorsque l'apprenti(e) a acquis des compétences, validez-les;
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront guider le processus et aider les apprentis à acquérir les compétences énoncées dans ce document.

La meilleure expérience de mentorat consiste à donner à l'apprenti(e) une formation et une exposition aussi complètes que possible à toute la portée du métier. Si cela n'est pas possible, aidez la personne à trouver d'autres moyens d'y parvenir.

Avis de collecte de renseignements personnels

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre à votre bureau de service local. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au bureau de service local afin de terminer votre programme. Le bureau de service local utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le bureau de service local communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à Métiers spécialisés Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Vos renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le Ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3

Sans frais : 1-800-387-5656; Toronto : 416-326-5656

Service ATS : 1-866-533-6339 ou 416-325-4084

9150.0 Se Protéger Et Protéger Les Autres

Objectif Général De Rendement

Respecter les règles de santé et de sécurité en milieu de travail en reconnaissant les dangers potentiels pour la santé et la sécurité au travail et en prenant les mesures correctives qui s'imposent pour les éliminer, en manipulant, en entreposant et en éliminant les matières dangereuses, en portant et en entretenant le matériel de protection individuelle, en se conformant aux lois régissant le milieu de travail, en interprétant et en appliquant l'information relative à l'entretien, en assurant l'entretien du lieu de travail et en se conformant aux lignes directrices du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

Compétences

9150.01 Reconnaître les dangers potentiels pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail, y compris les risques aériens (c.-à-d. les ventilateurs, les poutres, les lignes électriques et les bouches de chauffage), les apprêts, la résine époxy, les uréthanes, les émanations de poussières, les émanations excessives de gaz d'échappement et de gaz explosifs, les gaz et les carburants de remplacement, les niveaux sonores excessifs, les risques électriques et mécaniques (c.-à-d. les composants électriques endommagés ou défectueux comme les cordons, les outils et les prises, les conduites d'air endommagées ou défectueuses, les systèmes hydrauliques haute pression et une ventilation inadéquate), en procédant à des inspections visuelles continues du lieu de travail afin de réduire au minimum les risques de blessures et de dommages au matériel, aux véhicules et à l'environnement, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

9150.02 Prendre des mesures correctives contre les dangers potentiels pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail, y compris les risques aériens (c.-à-d. les ventilateurs, les poutres, les lignes électriques et les bouches de chauffage), les apprêts, la résine époxy, les uréthanes, les émanations de poussières, les émanations excessives de gaz d'échappement et de gaz explosifs, les gaz et les carburants de remplacement, les niveaux sonores excessifs, les risques électriques et mécaniques (c.-à-d. les composants électriques endommagés ou défectueux comme les cordons, les outils et les prises, les conduites d'air endommagées ou défectueuses, les systèmes hydrauliques haute pression et une ventilation inadéquate), en corrigeant le problème, soit en procédant à la réparation, au remplacement ou au retrait du matériel et des composants défectueux et des dangers afin de réduire au minimum les risques de blessures et de dommages au matériel, aux véhicules et à l'environnement, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9150.03 Manipuler, entreposer et recycler les matières dangereuses utilisées au travail, y compris le verre, les uréthanes, la résine époxy, les apprêts, les solvants, les pneus, l'antigel et les huiles, en utilisant du matériel de protection individuelle et les procédures de manutention, d'entreposage et de recyclage prescrites de manière à éviter les blessures et la contamination de l'environnement, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9150.04 Porter et entretenir le matériel de protection individuelle, y compris le poste de premiers soins et des dispositifs de protection pour les yeux, les oreilles, les mains, les voies respiratoires, le corps et les pieds, en s'assurant qu'il est bien ajusté et qu'une protection optimale est fournie à la personne qui le porte par rapport à la tâche particulière exécutée, conformément au comité mixte de santé et de sécurité en milieu de travail ou à la personne désignée, aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9150.05 Se conformer à la législation régissant le milieu de travail relativement à la sécurité routière, aux pièces, aux garanties, à la santé et à la sécurité au travail, à la protection de l'environnement et aux pratiques commerciales et professionnelles, y compris la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, la *CNTS*, la *Loi sur les réparations de véhicules automobiles*, le *Code de la route* et la *Loi sur la protection de l'environnement*, en assurant la sélection et l'emplacement adéquats des extincteurs d'incendie, l'emplacement, l'utilisation et l'entretien appropriés des échelles et des échafaudages, en indiquant et en entretenant le poste de premiers soins, en déterminant les responsabilités personnelles et juridiques des techniciens et techniciennes et des propriétaires des véhicules au cours des inspections sur la sécurité des véhicules, du contrôle des émanations, de la rédaction des devis de réparation et en réparant ou en remplaçant des pièces défectueuses, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9150.06 **Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail** en mettant en pratique les méthodes de prévention des incendies, en gardant la zone de travail propre et en ordre, en repérant, en enlevant et en éliminant les risques potentiels d'incendie, en nettoyant la graisse et les déversements d'huile et de liquides, en s'assurant que la zone de travail n'est pas encombrée, en entreposant les outils et le matériel d'atelier de façon sécuritaire afin de réduire au minimum les accidents ou les blessures pour soi-même et les autres, conformément à la politique de l'entreprise, aux recommandations du fabricant en matière d'entreposage, d'utilisation et de mise aux rebus, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9150.07 **Se conformer aux lignes directrices du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)**, y compris en lisant et en interprétant les étiquettes et les fiches signalétiques santé-sécurité (FSSS) et en s'assurant que la formation sur les règlements et les pratiques du SIMDUT est donnée, conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9150.08 **Interpréter et mettre en pratique l'information relative à l'entretien**, y compris les bulletins d'entretien (c.-à-d. de la CNTS et des fabricants), les manuels et les catalogues de pièces, en consultant les systèmes informatisés d'information ou les versions papier de manière que l'entretien ou la réparation soit effectué, conformément à la politique de l'entreprise, aux recommandations du fabricant et (ou) à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9151.0 Effectuer Les Tâches Générales Du Métier

Objectif Général De Rendement

Effectuer les tâches générales du métier en lisant et en interprétant des plans, des dessins, des schémas, des dessins d'assemblage et des documents d'entretien, en interprétant, en déterminant et en cherchant des séquences de réparation, des diagrammes de réparation, des diagrammes de processus et des cahiers des charges, en démontrant des compétences efficaces en matière de communication verbale et écrite et des compétences en résolution de différends avec les clients, les collègues de travail, les fournisseurs et les fabricants, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, à la réglementation gouvernementale en matière de sécurité et aux normes de l'industrie généralement acceptées.

Compétences

9151.01 Lire et interpréter des plans, des dessins, des schémas, des dessins d'assemblage et des documents d'entretien en déterminant le type et le modèle de véhicule, ainsi que les pièces, les composants et les assemblages, en repérant et en déterminant les symboles mécaniques, hydrauliques, électroniques et électriques indiquant l'emplacement des dispositifs, l'acheminement des fils, les événements, la plomberie et des notes particulières sur les systèmes comprenant les dimensions, les matériaux et les caractéristiques techniques et en s'assurant que l'interprétation est juste, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale (c.-à-d. CNTS, LNE, CSA- Z240).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

9151.02 Interpréter, déterminer et chercher des séquences de réparation, des diagrammes de réparation, des diagrammes de processus et des cahiers des charges en démontrant sa capacité de lire des plans, de convertir des schémas en diagrammes en escalier et d'effectuer des conversions métriques, en s'assurant que l'interprétation et le calcul sont exacts, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9151.03 Communiquer verbalement avec les clients, les collègues de travail, les fournisseurs et les fabricants en écoutant attentivement, en paraphrasant les idées et les énoncés, en posant des questions ouvertes et fermées, en utilisant le langage du métier ou le langage courant, en expliquant les processus et les idées de façon claire, concise et positive et en conseillant aux clients de s'adresser à d'autres corps de métier capables de répondre à leurs besoins, conformément à la politique de l'entreprise, aux règles de sécurité, au cahier des charges du fabricant et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9151.04 **Démontrer ses compétences en communication écrite** en écrivant lisiblement, en paraphrasant les idées et les énoncés, en préparant des documents, en fournissant des détails précis, en utilisant le langage du métier ou le langage courant, en expliquant les processus et les idées, en indiquant tous les renseignements demandés sur les documents, en conseillant aux clients de s'adresser à d'autres corps de métier capables de répondre à leurs besoins et en s'assurant que tous les documents écrits sont clairs, concis et lisibles et que la vie privée du client est respectée, conformément à la politique de l'entreprise, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9151.05 **Démontrer ses compétences en résolution de différends** en demeurant calme, en posant des questions, en reformulant les préoccupations, en se concentrant sur la solution du problème, en offrant des choix au client et en préparant un rapport écrit à l'intention de la direction afin d'éclaircir la situation, de recommander des solutions et de signaler le problème à la direction, conformément aux normes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9152.0 Effectuer Une Inspection Avant Livraison

Objectif Général De Rendement

Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle avant livraison des systèmes des véhicules et de leurs composants, y compris les composants extérieurs et intérieurs, les accessoires, les circuits d'alimentation en eau, les systèmes d'alimentation en gaz de pétrole liquéfié (GPL), les systèmes électriques et électroniques, les systèmes de châssis, les systèmes de levage, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une inspection visuelle, en diagnostiquant, en dépannant, en mettant à l'essai, en documentant les besoins de réparation, en vérifiant le rendement et le fonctionnement et en préparant le rapport approprié, conformément aux exigences de la Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS), à la politique de l'entreprise, aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

Compétences

9152.01 Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle des systèmes des véhicules et de leurs composants, y compris les composants extérieurs et intérieurs, les accessoires, les circuits d'alimentation en eau, les systèmes d'alimentation en GPL, les systèmes électriques et électroniques, les systèmes de châssis et de suspension, les systèmes de levage, les fixations et les dispositifs de fixation, en vérifiant l'intégrité structurelle, la propreté, les fissures, les déformations, la corrosion, les fuites et les composants usés, desserrés, endommagés, manquants et défectueux, conformément aux exigences de la CNTS, à la politique de l'entreprise, aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

9152.02 Diagnostiquer et dépanner les systèmes des véhicules et leurs composants, y compris les composants extérieurs et intérieurs, les accessoires, les circuits d'alimentation en eau, les systèmes d'alimentation en GPL, les systèmes électriques et électroniques, les systèmes de châssis et de suspension, les systèmes de levage, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une inspection visuelle, en mettant à l'essai, en analysant le rendement et le fonctionnement, en vérifiant l'intégrité structurelle, la saleté/la propreté, les fuites, la pression, la ventilation, l'écoulement, la température, la corrosion, la vibration, le bruit, l'usure, le mauvais alignement, les ruptures, l'odeur et la couleur, en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques, conformément aux exigences de la CNTS (c.-à-d. l'étiquetage), à la politique de l'entreprise, aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9152.03 Documenter les besoins de réparation des systèmes des véhicules et de leurs composants, y compris les composants extérieurs et intérieurs, les accessoires, les circuits d'alimentation en eau, les systèmes d'alimentation en GPL, les systèmes électriques et électroniques, les systèmes de châssis et de suspension, les systèmes de levage, les fixations et les dispositifs de fixation, en remplissant la liste de vérification de l'inspection avant livraison et en prenant des photos, au besoin, conformément aux exigences de la CNTS (c.-à-d. l'étiquetage), à la politique de l'entreprise, aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9152.04 Préparer un rapport d'inspection avant livraison à l'égard des systèmes des véhicules et de leurs composants, y compris l'état des composants extérieurs et intérieurs, les accessoires, les circuits d'alimentation en eau, les systèmes d'alimentation en GPL, les systèmes électriques et électroniques, les systèmes de châssis et de suspension, les systèmes de levage, les fixations et les dispositifs de fixation, en consignait les résultats de l'inspection visuelle et opérationnelle et des activités de diagnostic et de dépannage et en remplissant les documents de correspondance ou autres relatifs aux garanties, au besoin, conformément aux exigences de la CNTS, à la politique de l'entreprise, aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9152.05 Vérifier l'exactitude du rapport d'inspection avant livraison à l'égard des systèmes des véhicules et de leurs composants, y compris l'état des composants extérieurs et intérieurs, les accessoires, les circuits d'alimentation en eau, les systèmes d'alimentation en GPL, les systèmes électriques et électroniques, les systèmes de châssis et de suspension, les systèmes de levage, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une inspection visuelle et opérationnelle, en mettant à l'essai et en analysant le rendement et le fonctionnement, en s'assurant de leur intégrité structurale, en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques, conformément aux exigences de la CNTS, à la politique de l'entreprise, aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9153.0 Systèmes De Plomberie Et Leurs Composants

Objectif Général De Rendement

Réparer, remplacer ou installer des systèmes de plomberie et leurs composants en procédant à une inspection visuelle, en diagnostiquant, en dépannant et en vérifiant le rendement et le fonctionnement et en procédant à l'hivernisation, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

Compétences

9153.01 Procéder à une inspection visuelle des systèmes de plomberie et de leurs composants, en déterminant les types de systèmes et les utilisations, y compris les réservoirs (c.-à-d. les réservoirs d'eau potable et les réservoirs de retenue), les prises d'eau municipale, les renvois, les systèmes de rinçage, les tuyaux, la tubulure, les événements, les bouchons, les raccords, les brides, les tuyaux souples, l'isolation, les appareils de plomberie (c.-à-d. les toilettes, les éviers, les baignoires et les cabines de douche), les conduites, les capteurs, les faisceaux de fils, les panneaux de contrôle, les pompes, les filtres, les accumulateurs, les régulateurs, les robinets, les collecteurs, les joints d'étanchéité, les boîtiers, les couvercles, les bouchons de vidange, les dispositifs de protection contre le gel et les composants (c.-à-d. les conduites de dérivation), les fluides, les fixations et les dispositifs de fixation, et en vérifiant les composants non étanches, usés, desserrés, endommagés, défectueux ou manquants, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

9153.02 Diagnostiquer et dépanner les systèmes de plomberie et leurs composants, y compris les réservoirs (c.-à-d. les réservoirs d'eau potable et les réservoirs de retenue), les prises d'eau municipale, les renvois, les systèmes de rinçage, les tuyaux, la tubulure, les événements, les bouchons, les raccords, les brides, les tuyaux souples, l'isolation, les appareils de plomberie (c.-à-d. les toilettes, les éviers, les baignoires et les cabines de douche), les conduites, les capteurs, les faisceaux de fils, les panneaux de contrôle, les pompes, les filtres, les accumulateurs, les régulateurs, les robinets, les collecteurs, les joints d'étanchéité, les boîtiers, les couvercles, les bouchons de vidange, les dispositifs de protection contre le gel et les composants (c.-à-d. les conduites de dérivation), les fluides, les fixations et les dispositifs de fixation, en vérifiant les fuites, la pression, la ventilation, l'écoulement, la température, la corrosion, la vibration, le bruit, l'usure, le mauvais alignement, les ruptures, l'odeur et la couleur, en utilisant des outils manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques et des jauges, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9153.03 Réparer les systèmes de plomberie et leurs composants, y compris les réservoirs (c.-à-d. les réservoirs d'eau potable et les réservoirs de retenue), les prises d'eau municipale, les renvois, les systèmes de rinçage, les tuyaux, la tubulure, les événements, les bouchons, les raccords, les brides, les tuyaux souples, l'isolation, les appareils de plomberie (c.- à-d. les toilettes, les éviers, les baignoires et les cabines de douche), les conduites, les capteurs, les faisceaux de fils, les panneaux de contrôle, les pompes, les filtres, les accumulateurs, les régulateurs, les robinets, les collecteurs, les joints d'étanchéité, les thermostats, les boîtiers, les couvercles, les bouchons de vidange, les dispositifs de protection contre le gel et les composants (c.-à-d. les conduites de dérivation), les fluides, les fixations et les dispositifs de fixation, en installant, en entretenant et (ou) en remplaçant, en utilisant des outils manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques et des jauges, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9153.04 Vérifier les réparations des systèmes de plomberie et de leurs composants, y compris les réservoirs (c.-à-d. les réservoirs d'eau potable et les réservoirs de retenue), les prises d'eau municipale, les renvois, les systèmes de rinçage, les tuyaux, la tubulure, les événements, les bouchons, les raccords, les brides, les tuyaux souples, l'isolation, les appareils de plomberie (c.-à-d. les toilettes, les éviers, les baignoires et les cabines de douche), les conduites, les capteurs, les faisceaux de fils, les panneaux de contrôle, les pompes, les filtres, les accumulateurs, les régulateurs, les robinets, les collecteurs, les joints d'étanchéité, les boîtiers, les couvercles, les bouchons de vidange, les dispositifs de protection contre le gel et les composants (c.-à-d. les conduites de dérivation), les fluides, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une inspection visuelle et opérationnelle, en mettant à l'essai et en analysant le rendement et le fonctionnement, en utilisant des outils manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques et des jauges, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9153.05 Appliquer les procédures d'hivérization aux systèmes de plomberie et à leurs composants selon les conditions météorologiques, y compris les conduites d'air/antigel, conformément à la politique de l'entreprise, aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9154.0 Systèmes Électriques, Électroniques Et Informatisés Des Véhicules (C.A. Et C.C.)

Objectif Général De Rendement

Réparer, remplacer ou installer des systèmes électriques, électroniques et informatisés alimentés en courant alternatif (c.a.) et en courant continu (c.c.) et leurs composants en procédant à une inspection visuelle ou opérationnelle, en diagnostiquant, en dépannant et en vérifiant le rendement et le fonctionnement, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

Compétences

9154.01 Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle des systèmes électriques et électroniques alimentés en courant alternatif et de leurs composants, en déterminant les types de systèmes et les utilisations, y compris les boîtiers de panneau, les fusibles, les disjoncteurs, les prises de courant, les disjoncteurs de fuite de terre, les limiteurs de surtension, les connecteurs, les câbles, les interrupteurs, les moteurs, les solénoïdes, les génératrices, les relais, les sectionneurs, les cartes de circuits imprimés, les panneaux d'affichage, les témoins de diagnostic, les modules, les fils et le calibrage des fils, l'éclairage, les systèmes d'onduleur et de convertisseur, les accessoires électriques, les fixations et les dispositifs de fixation, et en vérifiant la corrosion ainsi que les composants et les connexions usés, desserrés, endommagés, manquants ou défectueux, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale (c.-à-d. LNE et CSA-Z240).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

9154.02 Diagnostiquer et dépanner les systèmes électriques et électroniques alimentés en courant alternatif et leurs composants, y compris les boîtiers de panneau, les fusibles, les disjoncteurs, les prises de courant, les disjoncteurs de fuite de terre, les limiteurs de surtension, les connecteurs, les câbles, les interrupteurs, les moteurs, les solénoïdes, les génératrices, les relais, les sectionneurs, les cartes de circuits imprimés, les panneaux d'affichage, les témoins de diagnostic, les modules, les fils et le calibrage des fils, l'éclairage, les systèmes d'onduleur et de convertisseur, les accessoires électriques, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une analyse visuelle, en mettant à l'essai, en réinitialisant, en reprogrammant et en analysant le rendement et le fonctionnement, en vérifiant la tension, la chute de tension, l'intensité de courant et les appels de courant particuliers, la corrosion, la température, l'odeur, la vibration et le bruit, en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale (c.-à-d. LNE et CSA-Z240).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9154.03 Réparer, remplacer ou installer les systèmes électriques et électroniques alimentés en courant alternatif et leurs composants, y compris les boîtiers de panneau, les fusibles, les disjoncteurs, les prises de courant, les disjoncteurs de fuite de terre, les limiteurs de surtension, les connecteurs, les câbles, les interrupteurs, les moteurs, les solénoïdes, les génératrices, les relais, les sectionneurs, les cartes de circuits imprimés, les panneaux d'affichage, les témoins de diagnostic, les modules, les fils et le calibrage des fils, l'éclairage, les systèmes d'onduleur et de convertisseur, les accessoires électriques, les fixations et les dispositifs de fixation, en installant, en entretenant, en réinitialisant, en reprogrammant et (ou) en remplaçant, en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale (c.-à-d. LNE et CSA-Z240).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9154.04 Vérifier les réparations, le remplacement et l'installation des systèmes électriques et électroniques alimentés en courant alternatif et de leurs composants, y compris les boîtiers de panneau, les fusibles, les disjoncteurs, les prises de courant, les disjoncteurs de fuite de terre, les limiteurs de surtension, les connecteurs, les câbles, les interrupteurs, les moteurs, les solénoïdes, les génératrices, les relais, les sectionneurs, les cartes de circuits imprimés, les panneaux d'affichage, les témoins de diagnostic, les capteurs, les modules, les fils et le calibrage des fils, l'éclairage, les systèmes d'onduleur et de convertisseur, les accessoires électriques, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une inspection visuelle, en mettant à l'essai et en analysant le rendement et le fonctionnement, en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale (c.-à-d. LNE et CSA-Z240).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9154.05 Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle des systèmes électriques et électroniques alimentés en courant continu et de leurs composants, en déterminant les types de systèmes et les utilisations, y compris les batteries et les systèmes de recharge, les fusibles et les boîtes à fusibles, les disjoncteurs, les prises de courant, les thermofusibles, les connecteurs, les câbles, les interrupteurs, les moteurs, les solénoïdes, les relais, les sectionneurs, les cartes de circuits imprimés, les panneaux d'affichage, les avertisseurs de proximité et les alarmes sonores, les témoins de diagnostic, les capteurs, les modules, les diodes, les faisceaux de fils et le calibrage des fils, l'éclairage, les systèmes d'onduleur et de convertisseur, les systèmes d'énergie solaire, les accessoires électriques, les fixations et les dispositifs de fixation, en vérifiant la corrosion et les composants et les connexions usés, desserrés, endommagés, manquants ou défectueux, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9154.06 Diagnostiquer et dépanner les systèmes électriques, électroniques et informatisés alimentés en courant continu et leurs composants, y compris les batteries et les systèmes de recharge, les fusibles et les boîtes à fusibles, les disjoncteurs, les prises de courant, les thermofusibles, les connecteurs, les câbles, les interrupteurs, les moteurs, les solénoïdes, les relais, les sectionneurs, les cartes de circuits imprimés, les panneaux d'affichage, les avertisseurs de proximité et les alarmes sonores, les témoins de diagnostic, les capteurs, les modules, les diodes, les faisceaux de fils et le calibrage des fils, l'éclairage, les systèmes d'onduleur et de convertisseur, les systèmes d'énergie solaire, les accessoires électriques, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une inspection visuelle, en mettant à l'essai, en reprogrammant et en analysant le rendement et le fonctionnement, en vérifiant la tension, la chute de tension, l'intensité de courant et les appels de courant particuliers, la corrosion, la température, l'odeur, la vibration et le bruit, en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9154.07 Réparer, remplacer ou installer les systèmes électriques, électroniques et informatisés alimentés en courant continu et leurs composants, y compris les batteries et les systèmes de recharge, les fusibles et les boîtes à fusibles, les disjoncteurs, les prises de courant, les thermofusibles, les connecteurs, les câbles, les interrupteurs, les moteurs, les solénoïdes, les relais, les sectionneurs, les cartes de circuits imprimés, les panneaux d'affichage, les avertisseurs de proximité et les alarmes sonores, les témoins de diagnostic, les capteurs, les modules, les diodes, les faisceaux de fils et le calibrage des fils, l'éclairage, les systèmes d'onduleur et de convertisseur, les systèmes d'énergie solaire, les accessoires électriques, les fixations et les dispositifs de fixation, en installant, en entretenant, en réinitialisant, en reprogrammant et (ou) en remplaçant, en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9154.08 Vérifier les réparations, le remplacement et l'installation des systèmes électriques, électroniques et informatisés alimentés en courant continu et de leurs composants, y compris les batteries et les systèmes de recharge, les fusibles et les boîtes à fusibles, les disjoncteurs, les prises de courant, les thermofusibles, les connecteurs, les câbles, les interrupteurs, les moteurs, les solénoïdes, les relais, les sectionneurs, les cartes de circuits imprimés, les panneaux d'affichage, les avertisseurs de proximité et les alarmes sonores, les témoins de diagnostic, les capteurs, les modules, les diodes, les faisceaux de fils et le calibrage des fils, l'éclairage, les systèmes d'onduleur et de convertisseur, les systèmes d'énergie solaire, les accessoires électriques, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une inspection visuelle, en mettant à l'essai et en analysant le rendement et le fonctionnement, en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9155.0 Systèmes D'alimentation En Gaz De Pétrole Liquéfié (Gpl) Et Leurs Composants (Systèmes D'alimentation)

Objectif Général De Rendement

Réparer, remplacer ou installer des systèmes d'alimentation en gaz de pétrole liquéfié (GPL) et leurs composants en procédant à une inspection visuelle et opérationnelle, en diagnostiquant, en dépannant, en vérifiant le rendement et le fonctionnement et en consignat les réparations connexes en établissant un registre des procédures relativement au gaz de pétrole liquéfié, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

Compétences

9155.01 Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle des systèmes d'alimentation en gaz de pétrole liquéfié (GPL) et de leurs composants en déterminant les types de systèmes et leurs utilisations, y compris les régulateurs, les réservoirs, les bouteilles, les coupleurs, les conduites, les tuyaux et le diamètre des tuyaux, les tuyaux souples, les raccords, les collecteurs, les jauges, les événements, les robinets, les joints d'étanchéité, les capteurs, les modules, les commandes mécaniques et électroniques, les dispositifs d'avertissement et de sécurité, les interrupteurs, les faisceaux de fils, les fixations et les dispositifs de fixation, en vérifiant les étiquettes, les fuites et les composants usés, desserrés, endommagés, manquants ou défectueux, conformément aux exigences de la CNTS, aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

9155.02 Diagnostiquer et dépanner les systèmes d'alimentation en gaz de pétrole liquéfié (GPL) et leurs composants, y compris le gaz de pétrole liquéfié, les régulateurs, les réservoirs, les bouteilles (c.à-d. les timbres de date), les coupleurs, les conduites, les tuyaux et le diamètre des tuyaux, les tuyaux souples, les raccords, les collecteurs, les jauges, les événements, les robinets, les joints d'étanchéité, les capteurs, les modules, les commandes mécaniques et électroniques, les dispositifs d'avertissement et de sécurité, les interrupteurs, les faisceaux de fils, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une inspection visuelle, en mettant à l'essai et en analysant le rendement et le fonctionnement, en vérifiant les étiquettes, les composants usés, desserrés, endommagés ou défectueux, les conduites, les tuyaux souples, l'odeur, la température, la déformation, la corrosion, la contamination, la pression et la présence de fuites et en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, de précision et électroniques, conformément aux exigences de la CNTS, aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9155.03 Réparer, remplacer ou installer les systèmes d'alimentation en gaz de pétrole liquéfié (GPL) et leurs composants, y compris le gaz de pétrole liquéfié, les régulateurs, les réservoirs, les bouteilles, les coupleurs, les conduites, les tuyaux et le diamètre des tuyaux, les tuyaux souples, les raccords, les collecteurs, les jauges, les événements, les robinets, les joints d'étanchéité, les commandes mécaniques et électroniques, les dispositifs d'avertissement et de sécurité, les interrupteurs, les faisceaux de fils, les fixations et les dispositifs de fixation, en installant, en entretenant et en remplaçant, en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, de précision et électroniques, en s'assurant que les procédures de purge appropriées sont respectées et en étiquetant, conformément aux exigences de la CNTS, aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9155.04 Vérifier la réparation, le remplacement ou l'installation des systèmes d'alimentation en gaz de pétrole liquéfié (GPL) et de leurs composants, y compris le gaz de pétrole liquéfié, les régulateurs, les réservoirs, les bouteilles, les coupleurs, les conduites, les tuyaux et le diamètre des tuyaux, les tuyaux souples, les raccords, les collecteurs, les jauges, les événements, les robinets, les joints d'étanchéité, les capteurs, les modules, les commandes mécaniques et électroniques, les dispositifs d'avertissement et de sécurité, les interrupteurs, les faisceaux de fils, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une inspection visuelle, en mettant à l'essai et en analysant le rendement et le fonctionnement, en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, de précision et électroniques et en vérifiant les étiquettes, conformément aux exigences de la CNTS, aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9155.05 **Consigner les réparations des systèmes d'alimentation en gaz de pétrole liquéfié (GPL) et de leurs composants** en établissant des procédures de consignation relatives au gaz de pétrole liquéfié, conformément à la politique de l'entreprise, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9156.0 Appareils Alimentés En Gaz De Pétrole Liquéfié (Gpl) Et Leurs Composants

Objectif Général De Rendement

Réparer, remplacer ou installer des appareils alimentés en gaz de pétrole liquéfié et leurs composants (y compris, sans toutefois s'y limiter, les génératrices, les chauffe-eau, les réfrigérateurs, les appareils de chauffage, les barbecues, les cuisinières et les fours à micro-ondes), en procédant à une inspection visuelle et opérationnelle, en diagnostiquant, en dépannant et en vérifiant le rendement et le fonctionnement et en consignant les réparations connexes en établissant un registre des procédures relativement au gaz de pétrole liquéfié, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

Compétences

9156.01 Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle des appareils alimentés en gaz de pétrole liquéfié et des composants connexes (y compris, sans toutefois s'y limiter, les génératrices, les chauffe-eau, les réfrigérateurs, les appareils de chauffage, les barbecues, les cuisinières et les fours à micro-ondes), en déterminant les types de systèmes et leurs utilisations, y compris les conduites, les tuyaux souples, les raccords, les joints d'étanchéité, les thermostats, les régulateurs, le diamètre des orifices, les robinets, les collecteurs, les boîtiers, les couvercles, les électrodes, les briquets piézo-électriques, les veilleuses, les brûleurs, les éléments, les grilles, les supports, les portes, les charnières, les ressorts, les interrupteurs, les relais, les capteurs, les thermistances, les modules, les faisceaux de fils, les dispositifs de protection des circuits, les fusibles, les événements et le diamètre des événements, les conduits et le diamètre des conduits, les filtres, les horloges, l'éclairage, les fixations et les dispositifs de fixation, en vérifiant la décoloration, la présence de fuites, les composants usés, desserrés, endommagés, manquants ou défectueux, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale (c.-à-d. CNTS, CSA-Z240).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

9156.02 Diagnostiquer et dépanner les appareils alimentés en gaz de pétrole liquéfié et les composants connexes (y compris, sans toutefois s'y limiter, les génératrices, les chauffe-eau, les réfrigérateurs, les appareils de chauffage, les barbecues, les cuisinières et les fours à micro-ondes), y compris les conduites, les tuyaux souples, les raccords, les joints d'étanchéité, les thermostats (c.-à-d. les anticipateurs de chaleur), les régulateurs, le diamètre des orifices, les robinets, les collecteurs, les boîtiers, les couvercles, les électrodes, les briquets piézo-électriques, les veilleuses, les brûleurs, les éléments, les grilles, les supports, les portes (ajustement et finition), les charnières, les ressorts, les interrupteurs, les relais, les capteurs, les thermistances, les modules, les faisceaux de fils, les dispositifs de protection des circuits, les fusibles, les événements et le diamètre des événements, les conduits et le diamètre des conduits, les filtres, les horloges, l'éclairage, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une inspection visuelle, en mettant à l'essai, en ajustant et en analysant le rendement et le fonctionnement, en vérifiant les fuites, la pression, la ventilation, l'écoulement, la température, la corrosion, la vibration, le bruit, l'usure, le mauvais alignement, les ruptures, l'odeur et la couleur et en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques, des jauges et des dispositifs de détection des fuites, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale (c.-à-d. CNTS et CSA- Z240).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9156.03 Réparer, remplacer ou installer des appareils alimentés en gaz de pétrole liquéfié et les composants connexes (y compris, sans toutefois s'y limiter, les génératrices, les chauffe-eau, les réfrigérateurs, les appareils de chauffage, les barbecues, les cuisinières et les fours à micro-ondes), notamment les conduites, les tuyaux souples, les raccords, les joints d'étanchéité, les thermostats (c.-à-d. les anticipateurs de chaleur), les régulateurs, le diamètre des orifices, les robinets, les collecteurs, les boîtiers, les couvercles, les électrodes, les briquets piézo-électriques, les veilleuses, les brûleurs, les éléments, les grilles, les supports, les portes (ajustement et finition), les charnières, les ressorts, les interrupteurs, les relais, les capteurs, les thermistances, les modules, les faisceaux de fils, les dispositifs de protection des circuits, les fusibles, les événements et le diamètre des événements, les conduits et le diamètre des conduits, les filtres, les horloges, l'éclairage, les fixations et les dispositifs de fixation, en installant, en entretenant, en ajustant, en remplaçant ou en nettoyant et en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques, des jauges et des dispositifs de détection des fuites, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale (c.-à-d. CNTS et CSA-Z240).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9156.04 Vérifier les réparations, le remplacement et l'installation des appareils alimentés en gaz de pétrole liquéfié et des composants connexes (y compris, sans toutefois s'y limiter, les génératrices, les chauffe-eau, les réfrigérateurs, les appareils de chauffage, les barbecues, les cuisinières et les fours à micro-ondes), notamment les conduites, les tuyaux souples, les raccords, les joints d'étanchéité, les thermostats (c.-à-d. les anticipateurs de chaleur), les régulateurs, le diamètre des orifices, les robinets, les collecteurs, les boîtiers, les couvercles, les électrodes, les briquets piézo-électriques, les veilleuses, les brûleurs, les éléments, les grilles, les supports, les portes (ajustement et finition), les charnières, les ressorts, les interrupteurs, les relais, les capteurs, les thermistances, les modules, les faisceaux de fils, les dispositifs de protection des circuits, les fusibles, les événements et le diamètre des événements, les conduits et le diamètre des conduits, les filtres, les horloges, l'éclairage, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une inspection visuelle, en mettant à l'essai, en analysant le rendement et le fonctionnement, en utilisant des dispositifs de détection des fuites et en étiquetant, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9156.05 **Consigner les réparations des appareils alimentés en gaz de pétrole liquéfié et des composants connexes** en établissant des procédures de consignation relatives au gaz de pétrole liquéfié conformément à la politique de l'entreprise, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9157.0 Systèmes De Climatisation, Thermopompes Et Leurs Composants

Objectif Général De Rendement

Réparer, remplacer ou installer les systèmes de climatisation, les thermopompes et les composants connexes en procédant à une inspection visuelle et opérationnelle, en diagnostiquant, en dépannant et en vérifiant le rendement et le fonctionnement, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

Compétences

9157.01 Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle des systèmes de climatisation, des thermopompes et de leurs composants, en déterminant les types de systèmes et leurs utilisations, y compris les évaporateurs, les condenseurs, le frigorigène, les conduites, les tuyaux souples, les raccords, les joints d'étanchéité, les compresseurs, les plateaux, les renvois, les thermostats, les robinets, les thermistances, les accumulateurs, les boîtiers, les ventilateurs de refroidissement, les appareils de refroidissement, l'isolation, les déflecteurs, les ventilateurs, les filtres, les couvercles, les pompes, les échangeurs de chaleur, les moteurs des soufflantes de chaufferette, les protecteurs, les interrupteurs, les relais, les actionneurs, les capteurs, les modules, les fils et le calibre des fils, les faisceaux, les câbles, les dispositifs de protection des circuits, les systèmes de distribution d'air, la ventilation et les conduits, les fixations et les dispositifs de fixation, et en vérifiant les composants non étanches, usés, desserrés, endommagés, manquants, grippés ou défectueux, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

9157.02 Diagnostiquer et dépanner les systèmes de climatisation, les thermopompes et leurs composants, en déterminant les types de systèmes et leurs utilisations, y compris les évaporateurs, les condenseurs, le frigorigène, les conduites, les tuyaux souples, les raccords, les joints d'étanchéité, les compresseurs, les plateaux, les renvois, les thermostats, les robinets, les thermistances, les accumulateurs, les boîtiers, les ventilateurs de refroidissement, les appareils de refroidissement, l'isolation, les déflecteurs, les ventilateurs, les filtres, les couvercles, les pompes, les échangeurs de chaleur, les moteurs des soufflantes de chaufferette, les protecteurs, les interrupteurs, les relais, les actionneurs, les capteurs, les modules, les fils et le calibre des fils, les faisceaux, les câbles, les dispositifs de protection des circuits, les systèmes de distribution d'air, la ventilation et les conduits, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une inspection visuelle, en mettant à l'essai et en analysant le rendement et le fonctionnement, en vérifiant les fuites, la pression, l'écoulement, la température, la corrosion, la vibration, le bruit, l'usure, le mauvais alignement, les ruptures, l'odeur et la couleur et en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques, des manomètres et des dispositifs de détection de fuites, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9157.03 Réparer les systèmes de climatisation, les thermopompes et leurs composants, en déterminant les types de systèmes et leurs utilisations, y compris les évaporateurs, les condenseurs, le frigorigène, les conduites, les tuyaux souples, les raccords, les joints d'étanchéité, les compresseurs, les plateaux, les renvois, les thermostats, les robinets, les thermistances, les accumulateurs, les boîtiers, les ventilateurs de refroidissement, les appareils de refroidissement, l'isolation, les déflecteurs, les ventilateurs, les filtres, les couvercles, les pompes, les échangeurs de chaleur, les moteurs des soufflantes de chaufferette, les protecteurs, les interrupteurs, les relais, les actionneurs, les capteurs, les modules, les fils et le calibre des fils, les faisceaux, les câbles, les dispositifs de protection des circuits, les systèmes de distribution d'air, la ventilation et les conduits, les fixations et les dispositifs de fixation, en installant, en entretenant et en remplaçant et en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9157.04 Vérifier les réparations des systèmes de climatisation, des thermopompes et de leurs composants, en déterminant les types de systèmes et leurs utilisations, y compris les évaporateurs, les condenseurs, le frigorigène, les conduites, les tuyaux souples, les raccords, les joints d'étanchéité, les compresseurs, les plateaux, les renvois, les thermostats, les robinets, les thermistances, les accumulateurs, les boîtiers, les ventilateurs de refroidissement, les appareils de refroidissement, l'isolation, les déflecteurs, les ventilateurs, les filtres, les couvercles, les pompes, les échangeurs de chaleur, les moteurs des soufflantes de chaufferette, les protecteurs, les interrupteurs, les relais, les actionneurs, les capteurs, les modules, les fils et le calibre des fils, les faisceaux, les câbles, les dispositifs de protection des circuits, les systèmes de distribution d'air, la ventilation et les conduits, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une inspection visuelle, en mettant à l'essai et en analysant le rendement et le fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques et des dispositifs de détection des fuites, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9158.0 Dispositifs D'attelage, De Remorquage Et De Freinage De Remorques

Objectif Général De Rendement

Réparer, remplacer ou installer les dispositifs d'attelage, de remorquage et de freinage supplémentaires et leurs composants en procédant à une inspection visuelle et opérationnelle, en diagnostiquant, en dépannant et en vérifiant le rendement et le fonctionnement, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

Compétences

9158.01 Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle des dispositifs d'attelage, de remorquage et de freinage de remorques et de leurs composants, en déterminant les types de systèmes et leurs utilisations, y compris les dispositifs d'attelage et les sellettes des catégories I, II, III, IV et V, les cols de cygne, les boîtes d'accouplement, les systèmes de répartition du poids, les stabilisateurs, les dispositifs anti-roulis, les boules, les fixations de boules, les lubrifiants, les chevilles, les brides, les chaînes de sécurité, les chapes, les manilles, les raccords rapides, les crochets en « S », les mécanismes de verrouillage, les batteries, les sectionneurs, les fusibles, les cartes de circuits imprimés et les disjoncteurs, les connecteurs et les fiches, les câbles, les commandes de freins électriques, hydrauliques et sans fil, les interrupteurs de rupture d'attelage, les relais, les solénoïdes, les capteurs, les télécommandes, les diodes, les modules, les faisceaux de fils, les feux, les fixations et les dispositifs de fixation et de positionnement, en vérifiant les obstructions, la corrosion et les composants usés, desserrés, endommagés, manquants ou défectueux et en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques et des outils de mesure de précision (c.-à-d. des micromètres, des comparateurs à cadran et des pieds à coulisse), conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale (c.-à-d. les exigences du MTO).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

9158.02 Diagnostiquer et dépanner les dispositifs d'attelage, de remorquage et de freinage de remorques et leurs composants, y compris les dispositifs d'attelage et les sellettes des catégories I, II, III, IV et V, les cols de cygne, les boîtes d'accouplement, les systèmes de répartition du poids, les stabilisateurs, les dispositifs anti-roulis, les boules, les fixations de boules, les lubrifiants, les chevilles, les brides, les chaînes de sécurité, les chapes, les manilles, les raccords rapides, les crochets en « S », les mécanismes de verrouillage, les batteries, les sectionneurs, les fusibles, les cartes de circuits imprimés et les disjoncteurs, les connecteurs et les fiches, les câbles, les commandes de freins électriques, hydrauliques et sans fil, les interrupteurs de rupture d'attelage, les relais, les solénoïdes, les capteurs, les télécommandes, les diodes, les modules, les faisceaux de fils, les feux, les fixations et les dispositifs de fixation et de positionnement, en synchronisant les commandes de freins, en calculant les exigences en matière de charge et de matériaux, en vérifiant les obstructions, les spécifications de couple, les dégagements, les fissures, les mauvais alignements, les courts-circuits électriques, les connexions électriques et leur fonctionnement (c.-à-d. les feux, les signaux et les caméras), la corrosion et les composants usés, desserrés et défectueux et en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques et des outils de mesure de précision (c.-à-d. des clés dynamométriques, des micromètres, des comparateurs à cadran et des pieds à coulisse), conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale (c.-à-d. les exigences du MTO).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9158.03 Réparer, remplacer, installer ou retirer les dispositifs d'attelage, de remorquage et de freinage de remorques et leurs composants, y compris les dispositifs d'attelage et les sellettes des catégories I, II, III, IV et V, les cols de cygne, les boîtes d'accouplement, les systèmes de répartition du poids, les stabilisateurs, les dispositifs anti-roulis, les boules, les fixations de boules, les lubrifiants, les chevilles, les brides, les chaînes de sécurité, les chapes, les manilles, les raccords rapides, les crochets en « S », les mécanismes de verrouillage, les batteries, les sectionneurs, les fusibles, les cartes de circuits imprimés et les disjoncteurs, les connecteurs et les fiches, les câbles, les commandes de freins électriques, hydrauliques et sans fil, les interrupteurs de rupture d'attelage, les relais, les solénoïdes, les capteurs, les télécommandes, les diodes, les modules, les faisceaux de fils, les feux, les fixations et les dispositifs de fixation et de positionnement, en installant, en entretenant, en remplaçant, en ajustant, en positionnant (c.-à-d. les systèmes de retenue supplémentaires), en synchronisant les commandes de freins, en retirant et en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques et des outils de mesure de précision (c.-à-d. des clés dynamométriques), conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale (c.-à-d. les exigences du MTO).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9158.04 Vérifier les réparations, le remplacement ou l'installation des dispositifs d'attelage, de remorquage et de freinage de remorques et leurs composants, y compris les dispositifs d'attelage et les sellettes des catégories I, II, III, IV et V, les cols de cygne, les boîtes d'accouplement, les systèmes de répartition du poids, les stabilisateurs, les dispositifs antiroulis, les boules, les fixations de boules, les lubrifiants, les chevilles, les brides, les chaînes de sécurité, les chapes, les manilles, les raccords rapides, les crochets en « S », les mécanismes de verrouillage, les batteries, les sectionneurs, les fusibles, les cartes de circuits imprimés et les disjoncteurs, les connecteurs et les fiches, les câbles, les commandes de freins électriques, hydrauliques et sans fil, les interrupteurs de rupture d'attelage, les relais, les solénoïdes, les capteurs, les télécommandes, les diodes, les modules, les faisceaux de fils, les feux, les fixations et les dispositifs de fixation et de positionnement, en procédant à une inspection visuelle, en mettant à l'essai et en analysant le rendement et le fonctionnement, en synchronisant les commandes de freins, en vérifiant les procédures d'accrochage et de décrochage et en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques et des outils de mesure de précision (c.-à-d. des clés dynamométriques), conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale (c.-à-d. les exigences du MTO).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9159.0 Dispositifs De Freinage Supplémentaires Et Leurs Composants (Véhicules Remorqués)

Objectif Général De Rendement

Réparer, remplacer ou installer les dispositifs de freinage supplémentaires et leurs composants en procédant à une inspection visuelle et opérationnelle, en diagnostiquant, en dépannant et en vérifiant le rendement et le fonctionnement, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

Compétences

9159.01 Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle des dispositifs de freinage supplémentaires et de leurs composants, en déterminant les types de systèmes et leurs utilisations, y compris les plaques de base, les barres de remorquage, les boules, les fixations de boules, les lubrifiants, les chevilles, les brides, les chaînes/câbles de sécurité, les manilles, les crochets en « S », les mécanismes de verrouillage, les batteries, les sectionneurs, les fusibles, les cartes de circuits imprimés et les disjoncteurs, les connecteurs et les fiches, les câbles électriques, les commandes de freins pneumatiques et électriques, les interrupteurs de rupture d'attelage, les relais, les solénoïdes, les capteurs, les télécommandes, les diodes, les modules, les faisceaux de fils, les feux, les fixations et les dispositifs de fixation et de positionnement, et en vérifiant les obstructions, la corrosion et les composants usés, desserrés, endommagés, manquants ou défectueux, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale (c.-à-d. les exigences du MTO).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

9159.02 Diagnostiquer et dépanner les dispositifs de freinage supplémentaires et leurs composants, y compris les plaques de base, les barres de remorquage, les boules, les fixations de boules, les lubrifiants, les chevilles, les brides, les chaînes/câbles de sécurité, les manilles, les crochets en « S », les mécanismes de verrouillage, les batteries, les sectionneurs, les fusibles, les cartes de circuits imprimés et les disjoncteurs, les connecteurs et les fiches, les câbles électriques, les commandes de freins pneumatiques et électriques, les interrupteurs de rupture d'attelage, les relais, les solénoïdes, les capteurs, les télécommandes, les diodes, les modules, les faisceaux de fils, les feux, les fixations et les dispositifs de fixation et de positionnement, en activant et en synchronisant le dispositif de freinage, en vérifiant les obstructions, les spécifications de couple, les dégagements, les fissures, le mauvais alignement, les courts-circuits électriques, les connexions électriques et leur fonctionnement (c.-à-d. les feux, les signaux et les caméras), la corrosion et les composants usés, desserrés et défectueux et en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques (c.-à-d. des clés dynamométriques), conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale (c.-à-d. les exigences du MTO).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9159.03 Réparer, remplacer, installer ou retirer les dispositifs de freinage supplémentaires et leurs composants, y compris les plaques de base, les barres de remorquage, les boules, les fixations de boules, les lubrifiants, les chevilles, les brides, les chaînes/câbles de sécurité, les manilles, les crochets en « S », les mécanismes de verrouillage, les batteries, les sectionneurs, les fusibles, les cartes de circuits imprimés et les disjoncteurs, les connecteurs et les fiches, les câbles électriques, les commandes de freins pneumatiques et électriques, les interrupteurs de rupture d'attelage, les relais, les solénoïdes, les capteurs, les télécommandes, les diodes, les modules, les faisceaux de fils, les feux, les fixations et les dispositifs de fixation et de positionnement, en installant, en entretenant, en remplaçant, en positionnant, en ajustant et en synchronisant le système de freinage ou en le retirant et en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques (c.-à-d. des clés dynamométriques), conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale (c.-à-d. les exigences du MTO).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9159.04 Vérifier les réparations, le remplacement ou l'installation des dispositifs de freinage supplémentaires et de leurs composants, y compris les plaques de base, les barres de remorquage, les boules, les fixations de boules, les lubrifiants, les chevilles, les brides, les chaînes/câbles de sécurité, les manilles, les crochets en « S », les mécanismes de verrouillage, les batteries, les sectionneurs, les fusibles, les cartes de circuits imprimés et les disjoncteurs, les connecteurs et les fiches, les câbles électriques, les commandes de freins pneumatiques et électriques, les interrupteurs de rupture d'attelage, les relais, les solénoïdes, les capteurs, les télécommandes, les diodes, les modules, les faisceaux de fils, les feux, les fixations et les dispositifs de fixation et de positionnement, en procédant à une inspection visuelle, en mettant à l'essai et en analysant le rendement et le fonctionnement et en vérifiant les procédures d'accrochage et de décrochage, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale (c.-à-d. les exigences du MTO).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9160.0 Composants De Carrosserie Intérieurs

Objectif Général De Rendement

Réparer, remplacer, installer ou ajuster les composants de carrosserie intérieurs en procédant à une inspection visuelle et opérationnelle, en diagnostiquant, en dépannant et en vérifiant le rendement et le fonctionnement, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

Compétences

9160.01 Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle des composants de carrosserie intérieurs, en déterminant les types de systèmes et leurs utilisations, y compris les panneaux, les moulures, les garnitures, les vitres, le plafond, les événements, le plancher, les revêtements de plancher, les armoires, les comptoirs, les étagères, le mobilier, la sellerie, les portes, les joints d'étanchéité, la quincaillerie (c.-à-d. les serrures, les poignées d'armoires et les verrous), les garnitures de vitres, les écrans, les luminaires, les miroirs, les fixations et les dispositifs de fixation, en vérifiant les dommages, l'ajustement, le mauvais alignement, les égratignures, les bosses, les ruptures, les dommages esthétiques, la décoloration, l'intégrité structurale, la corrosion, les fuites, les brûlures et les composants usés, desserrés, endommagés, manquants ou défectueux, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

9160.02 Diagnostiquer et dépanner l'état des composants de carrosserie intérieurs, en en déterminant les types et leurs utilisations, y compris les panneaux, les moulures, les garnitures, les vitres, le plafond, les événements, le plancher, les revêtements de plancher, les armoires, les comptoirs, les étagères, le mobilier, la sellerie, les portes, les joints d'étanchéité, la quincaillerie (c.-à-d. les serrures, les poignées d'armoires et les verrous), les garnitures de vitres, les écrans, les luminaires, les miroirs, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une inspection visuelle, en mettant à l'essai et en analysant le rendement et le fonctionnement, en vérifiant les dommages, l'ajustement, le mauvais alignement, les égratignures, les bosses, les ruptures, les dommages esthétiques, l'intégrité structurale, la corrosion, les fuites, les brûlures, les vibrations et les composants usés, desserrés ou manquants et en utilisant des outils manuels, motorisés, spéciaux (c.-à-d. Seal Tech), électriques et électroniques (c.-à-d. des détecteurs d'humidité), conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9160.03 Réparer, remplacer, installer ou ajuster les composants de carrosserie intérieurs, y compris les panneaux, les moulures, les garnitures, les vitres, le plafond, les événements, le plancher, les revêtements de plancher, les armoires, les comptoirs, les étagères, le mobilier, la sellerie, les portes, les joints d'étanchéité, la quincaillerie (c.-à-d. les serrures, les poignées d'armoires et les verrous), les garnitures de vitres, les écrans, les luminaires, les miroirs, les fixations et les dispositifs de fixation, en installant, en ajustant, en entretenant et en remplaçant et en utilisant des outils manuels, motorisés et spéciaux, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9160.04 Vérifier les réparations, le remplacement, l'installation ou l'ajustement des composants de carrosserie intérieurs, y compris les panneaux, les moulures, les garnitures, les vitres, le plafond, les événements, le plancher, les revêtements de plancher, les armoires, les comptoirs, les étagères, le mobilier, la sellerie, les portes, les joints d'étanchéité, la quincaillerie (c.-à-d. les serrures, les poignées d'armoires et les verrous), les garnitures de vitres, les écrans, les luminaires, les miroirs, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une inspection visuelle, en mettant à l'essai et en analysant le rendement et le fonctionnement, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9161.0 Composants De Carrosserie Extérieurs

Objectif Général De Rendement

Réparer, remplacer, installer ou ajuster les composants de carrosserie extérieurs en procédant à une inspection visuelle et opérationnelle, en diagnostiquant, en dépannant et en vérifiant le rendement et le fonctionnement afin d'assurer l'intégrité structurale du véhicule, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

Compétences

9161.01 Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle des composants de carrosserie intérieurs, en déterminant les types de systèmes et leurs utilisations, y compris les panneaux, les moulures, les garnitures, les vitres, le plafond, les événements, le plancher, les revêtements de plancher, les armoires, les comptoirs, les étagères, le mobilier, la sellerie, les portes, les joints d'étanchéité, la quincaillerie (c.-à-d. les serrures, les poignées d'armoires et les verrous), les garnitures de vitres, les écrans, les luminaires, les miroirs, les fixations et les dispositifs de fixation, en vérifiant les dommages, l'ajustement, le mauvais alignement, les égratignures, les bosses, les ruptures, les dommages esthétiques, la décoloration, l'intégrité structurale, la corrosion, les fuites, les brûlures et les composants usés, desserrés, endommagés, manquants ou défectueux, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

9161.02 Diagnostiquer et dépanner l'état des composants de carrosserie extérieurs, y compris les panneaux de métal, d'aluminium, de plastique et de fibre de verre, les composants de verre, les matériaux de toit, les produits d'étanchéité, les parois latérales, les décalcomanies, les moulures, l'éclairage extérieur, les portes, le plancher, les rampes, les auvents, les toits rétractables, les portes et les trappes des compartiments de rangement, les échelles et les supports de toit, les pièces coulissantes (fonctionnement et joints d'étanchéité), le soubassement et les cadres, les dispositifs de protection contre les roches, les antennes, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une inspection visuelle, en mettant à l'essai et en analysant le rendement et le fonctionnement, en vérifiant les dommages, l'ajustement, la déformation, le délaminage, les égratignures, les bosses, les ruptures, les dommages esthétiques, l'intégrité structurale, la corrosion, les fuites, les brûlures, les vibrations et les composants usés, desserrés ou manquants et en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques (c.-à-d. un détecteur d'humidité et Seal Tech), des supports de sécurité, des échelles, des échafaudages et des dispositifs de levage et d'arrimage, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9161.03 Réparer, remplacer, installer ou ajuster les composants de carrosserie extérieurs, y compris les panneaux de métal, d'aluminium, de plastique et de fibre de verre, les composants de verre, les matériaux de toit, les produits d'étanchéité, les parois latérales, les décalcomanies, les moulures, l'éclairage extérieur, les portes, le plancher, les rampes, les auvents, les toits rétractables, les portes et les trappes des compartiments de rangement, les échelles et les supports de toit, les pièces coulissantes (fonctionnement et joints d'étanchéité), le soubassement et les cadres, les dispositifs de protection contre les roches, les antennes, les fixations et les dispositifs de fixation, en installant, en entretenant, en ajustant, en remplaçant ou en recommandant un entretien, en vérifiant l'intégrité structurale du véhicule et en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés (c.-à-d. un pistolet thermique), spéciaux, électriques et électroniques, des supports de sécurité, des échelles, des échafaudages et des dispositifs de levage et d'arrimage, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9161.04 Vérifier les réparations, le remplacement, l'installation ou l'ajustement des composants de carrosserie extérieurs, y compris les panneaux de métal, d'aluminium, de plastique et de fibre de verre, les composants de verre, les matériaux de toit, les produits d'étanchéité, les parois latérales, les décalcomanies, les moulures, l'éclairage extérieur, les portes, le plancher, les rampes, les auvents, les toits rétractables, les portes et les trappes des compartiments de rangement, les échelles et les supports de toit, les pièces coulissantes (fonctionnement et joints d'étanchéité), le soubassement et les cadres, les dispositifs de protection contre les roches, les antennes, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une inspection visuelle, en mettant à l'essai, en analysant le rendement et le fonctionnement et en vérifiant l'intégrité structurale du véhicule (c.-à-d. vérification du produit d'étanchéité et des joints d'étanchéité), conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9162.0 Réfection De L'intérieur Et De L'extérieur De La Carrosserie Et De Ses Composants

Objectif Général De Rendement

Refaire l'intérieur et l'extérieur de la carrosserie et de ses composants en procédant à une inspection visuelle, en diagnostiquant, en dépannant, en remettant à neuf et en vérifiant le rendement et le fonctionnement, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

Compétences

9162.01 Procéder à une inspection visuelle en déterminant l'état intérieur et extérieur de la carrosserie et de ses composants, y compris les revêtements de vitres, de murs, de planchers et de plafonds, la sellerie, les appareils, les circuits d'alimentation en eau, les circuits d'eaux usées, les installations et l'ameublement de cuisine et de salle de bains, les vitres, les portes, les événements, les armoires, la quincaillerie, les luminaires, les pneus et les roues, les bandes, les décalcomanies, les garnitures, les moulures, le verre, le fini de la peinture, les auvents, les accessoires, le soubassement, les compartiments et trappes de rangement, les compartiments de moteur, les fixations et les dispositifs mécaniques et de fixation, en vérifiant la présence de bosses, d'égratignures, de taches, de moisissures, de bactéries, de décoloration, de saletés et de débris, d'odeurs, de surpulvérisation, d'enduisage, d'imperfections de peinture, de fissures, de ruptures et de composants usés, desserrés, endommagés, manquants ou défectueux, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges et aux règles de sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

9162.02

Diagnostiquer et dépanner l'état intérieur et extérieur de la carrosserie et de ses composants, y compris les revêtements de vitres, de murs, de planchers et de plafonds, la sellerie, les appareils, les circuits d'alimentation en eau, les circuits d'eaux usées, les installations et l'ameublement de cuisine et de salle de bains, les fenêtres, les portes, les événements, les armoires, la quincaillerie, les luminaires, les pneus et les roues, les bandes, les décalcomanies, les garnitures, les moulures, le verre, le fini de la peinture, les auvents, les accessoires, le soubassement, les compartiments et trappes de rangement, les compartiments de moteur, les fixations et les dispositifs mécaniques et de fixation, en procédant à une inspection visuelle, en analysant l'aspect, le rendement et le fonctionnement, en vérifiant la présence de bosses, d'égratignures, de taches, de moisissures, de bactéries, de décoloration, de saletés et de débris, d'odeurs, de surpulvérisation, d'enduisage, d'imperfections de peinture, de fissures, de ruptures et de composants usés, desserrés, endommagés, manquants ou défectueux et en utilisant des appareils d'éclairage, des chiffons et des produits de nettoyage, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale (c.-à-d. le SIMDUT).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9162.03

Procéder à la réparation de l'intérieur et de l'extérieur de la carrosserie et de ses composants, y compris les revêtements de vitres, de murs, de planchers et de plafonds, la sellerie, les appareils, les circuits d'alimentation en eau, les circuits d'eaux usées, les installations et l'ameublement de cuisine et de salle de bains, les fenêtres, les portes, les événements, les armoires, la quincaillerie, les luminaires, les pneus et les roues, les bandes, les décalcomanies, les garnitures, les moulures, le verre, le fini de la peinture, les auvents, les accessoires, le soubassement, les compartiments et trappes de rangement, les compartiments de moteur, les fixations et les dispositifs mécaniques et de fixation, en passant l'aspirateur, en shampooinant, en enlevant les taches, en désodorisant, en lavant, en polissant, en effectuant des retouches de peinture, en utilisant les produits de nettoyage, les outils pneumatiques, manuels, motorisés et spéciaux et le matériel recommandés, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale (c.-à-d. le SIMDUT).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9162.04 Vérifier la réfection de l'intérieur et de l'extérieur de la carrosserie et de ses composants, y compris les revêtements de vitres, de murs, de planchers et de plafonds, la sellerie, les appareils, les circuits d'alimentation en eau, les circuits d'eaux usées, les installations et l'ameublement de cuisine et de salle de bains, les vitres, les portes, les événements, les armoires, la quincaillerie, les luminaires, les pneus et les roues, les bandes, les décalcomanies, les garnitures, les moulures, le verre, le fini de la peinture, les auvents, les accessoires, le soubassement, les compartiments et trappes de rangement, les compartiments de moteur, les fixations et les dispositifs mécaniques et de fixation, en procédant à une inspection visuelle, en analysant l'aspect, le rendement et le fonctionnement et en utilisant des listes de vérification d'inspection avant livraison, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**9163.0 Systèmes De Châssis Et De Train Roulant Et Leurs Composants
(Véhicules Remorqués)**

Objectif Général De Rendement

Réparer, remplacer ou installer les systèmes de châssis et de train roulant et leurs composants (véhicules remorqués) en procédant à une inspection visuelle et opérationnelle, en diagnostiquant, en dépannant et en vérifiant le rendement et le fonctionnement, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

Compétences

9163.01 Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle des systèmes de châssis et de train roulant et de leurs composants, en déterminant les types de systèmes et de leurs utilisations, y compris les cadres, les poutres en I, les pare-chocs, les porte-pneus, les porte-charges, le support à barbecue, les dispositifs d'attelage, les essieux, les vérins de flèche, les attelages à boule, les chaînes de sécurité, les dispositifs de verrouillage, les marches, les plaques de protection, les rouleaux, le soubassement, le pivot de fusée et la boîte, les béquilles, les amortisseurs, les moteurs, les cylindres, les engrenages, les systèmes de mise à niveau et de stabilisation, les ressorts, les essieux de torsion, les étriers, les manilles, les boulons en U, les stabilisateurs, les bagues, les selles, les fusées, les roulements, les chemins de roulement, les rondelles en D, les écrous dégagés à créneaux, les clavettes, les ensembles de freinage, les conduites, les raccords, les valves, les pompes, les réservoirs, les commandes, les actionneurs, les capteurs, les modules, les faisceaux de fils, les joints d'étanchéité, les lubrifiants, les fluides, la peinture, les enduits, les fixations et les dispositifs de fixation, et en vérifiant la corrosion, les faux ronds et les composants usés, desserrés, manquants, endommagés et défectueux, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale (c.-à-d. CSA- Z240).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

9163.02 Diagnostiquer et dépanner les systèmes de châssis et de train roulant et leurs composants, y compris les cadres, les poutres en I, les pare-chocs, les porte-pneus, les porte-charges, le support à barbecue, les dispositifs d'attelage, les essieux, les vérins de flèche, les attelages à boule, les chaînes de sécurité, les dispositifs de verrouillage, les marches, les plaques de protection, les rouleaux, le soubassement, le pivot de fusée et la boîte, les béquilles, les amortisseurs, les moteurs, les cylindres, les engrenages, les systèmes de mise à niveau et de stabilisation, les ressorts, les essieux de torsion, les étriers, les manilles, les boulons en U, les stabilisateurs, les bagues, les selles, les fusées, les roulements, les chemins de roulement, les rondelles en D, les écrous dégagés à créneaux, les clavettes, les ensembles de freinage, les conduites, les raccords, les jauges, les valves, les pompes, les réservoirs, les commandes, les actionneurs, les capteurs, les modules, les faisceaux de fils, les joints d'étanchéité, les lubrifiants, les fluides, la peinture, les enduits, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une inspection visuelle, en mettant à l'essai et en analysant le rendement et le fonctionnement, en serrant au couple, en vérifiant la vibration, le bruit, la corrosion, les faux ronds, les ruptures, les fuites, la pression, la couleur, l'alignement, la stabilité, l'assiette du véhicule, les systèmes de répartition de charge et les commandes et en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques ainsi que des outils de mesure de précision et des dispositifs de levage et de blocage, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale (c.-à-d. CSA-Z240).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9163.03 Réparer, remplacer ou installer des systèmes de châssis et de train roulant et leurs composants, y compris les cadres, les poutres en I, les pare-chocs, les porte-pneus, les porte-charges, le support à barbecue, les dispositifs d'attelage, les essieux, les vérins de flèche, les attelages à boule, les chaînes de sécurité, les dispositifs de verrouillage, les marches, les plaques de protection, les rouleaux, le soubassement, le pivot de fusée et la boîte, les béquilles, les amortisseurs, les moteurs, les cylindres, les engrenages, les systèmes de mise à niveau et de stabilisation, les ressorts, les essieux de torsion, les étriers, les manilles, les boulons en U, les stabilisateurs, les coussinets, les selles, les fusées, les roulements, les chemins de roulement, les rondelles en D, les écrous dégagés à créneaux, les clavettes, les ensembles de freinage, les conduites, les raccords, les jauges, les valves, les pompes, les réservoirs, les commandes, les actionneurs, les capteurs, les modules, les faisceaux de fils, les joints d'étanchéité, les lubrifiants, les fluides, la peinture, les enduits, les fixations et les dispositifs de fixation, en installant, en entretenant, en remplaçant, en recommandant un entretien, en serrant au couple et en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques ainsi que des outils de mesure de précision, des dispositifs de levage et de blocage et du matériel de chauffage, de soudage et de coupe, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale (c.-à-d. CSA-Z240).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9163.04 Vérifier les réparations, le remplacement ou l'installation des systèmes de châssis et de train roulant et de leurs composants, y compris les cadres, les poutres en I, les pare-chocs, les porte-pneus, les porte-charges, le support à barbecue, les dispositifs d'attelage, les essieux, les vérins de flèche, les attelages à boule, les chaînes de sécurité, les dispositifs de verrouillage, les marches, les plaques de protection, les rouleaux, le soubassement, le pivot de fusée et la boîte, les béquilles, les amortisseurs, les moteurs, les cylindres, les engrenages, les systèmes de mise à niveau et de stabilisation, les ressorts, les essieux de torsion, les étriers, les manilles, les boulons en U, les stabilisateurs, les bagues, les selles, les fusées, les roulements, les chemins de roulement, les rondelles en D, les écrous dégagés à créneaux, les clavettes, les ensembles de freinage, les conduites, les raccords, les jauges, les valves, les pompes, les réservoirs, les commandes, les actionneurs, les capteurs, les modules, les faisceaux de fils, les joints d'étanchéité, les lubrifiants, les fluides, la peinture, les enduits, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une inspection visuelle, en mettant à l'essai et en analysant le rendement et le fonctionnement, en serrant au couple et en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques et des dispositifs de levage et de blocage, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale (c.-à-d. CSA-Z240).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9163.05 Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle des pneus, des roues, des jantes et de leurs composants (train roulant), en déterminant les types de systèmes et leurs utilisations, y compris les valves, les prolongateurs de valve, les capuchons, les disques de roue, les jantes, les entretoises, les masses d'équilibrage, les capteurs et les composants connexes, les fixations et les dispositifs de fixation, et en vérifiant la corrosion, l'usure, les fissures, la pression des pneus et les composants usés, desserrés, endommagés, surchauffés, manquants ou défectueux ainsi que les valeurs nominales et la taille des pneus, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9163.06 Diagnostiquer et dépanner les pneus, les roues, les jantes et leurs composants (train roulant), y compris les valves, les prolongateurs de valve, les jantes, les entretoises, les masses d'équilibrage, les capteurs et les composants connexes, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une inspection visuelle, en mettant à l'essai, en mesurant (c.-à-d. la profondeur de la semelle), en analysant le rendement et le fonctionnement, en serrant au couple, en vérifiant la corrosion, la contamination, la pression, la température, la vibration, le bruit, les fuites, les fissures, l'appariement des pneus, les ruptures et les faux ronds et en utilisant des outils manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques, des cages de protection, des jauges de profondeur, des clés dynamométriques, du matériel d'équilibrage et des dispositifs de levage et de blocage, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9163.07 Réparer, remplacer ou installer des pneus, des roues, des jantes et leurs composants (train roulant), y compris les valves, les prolongateurs de valve, les capuchons, les disques de roue, les jantes, les entretoises, les masses d'équilibrage, les capteurs et les composants connexes, les fixations et les dispositifs de fixation, en installant, en entretenant, en ajustant, en remplaçant ou en recommandant un entretien, en serrant au couple et en utilisant des outils manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques, des cages de protection, des clés dynamométriques, du matériel d'équilibrage et des dispositifs de levage et de blocage, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9163.08 Vérifier les réparations, le remplacement ou l'installation des pneus, des roues, des jantes et de leurs composants (train roulant), y compris les valves, les prolongateurs de valve, les capuchons, les disques de roue, les jantes, les entretoises, les masses d'équilibrage, les capteurs et les composants connexes, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une inspection visuelle, en mettant à l'essai, en analysant le rendement et le fonctionnement et en utilisant des outils manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques, du matériel d'équilibrage et des dispositifs de levage et de blocage, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9164.0 Accessoires Et Composants Connexes (Véhicules Neufs Et D'occasion)

Objectif Général De Rendement

Réparer, remplacer, ajuster ou installer les accessoires et les composants connexes pour les véhicules d'occasion et préparer, disposer et installer les accessoires et les composants connexes pour les véhicules neufs en procédant à une inspection visuelle et opérationnelle, en diagnostiquant, en dépannant et en vérifiant le rendement et le fonctionnement, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

Compétences

9164.01 Procéder à une inspection visuelle des accessoires et des composants connexes pour les véhicules neufs et d'occasion, en déterminant les types de systèmes et leurs utilisations, y compris les petits appareils électroménagers, les systèmes auxiliaires de ventilation et de refroidissement, les auvents, les toits rétractables, les pièces ajoutées, les couvercles (c.-à-d. les couvercles d'évent), les pièces d'habillage, les compartiments de rangement, les supports et les systèmes de transport, les vérins à commande électrique et les dispositifs de mise à niveau, les systèmes d'aspirateur central, les systèmes de divertissement audiovisuels, les systèmes par satellite, les systèmes d'antennes et de communication, les systèmes de sécurité, les systèmes d'énergie solaire, les bancs de batteries et les onduleurs, les génératrices, les limiteurs de surtension, les interrupteurs, les prises de courant, les connecteurs, le filage, les fixations et les dispositifs de fixation, en vérifiant les fuites, le mauvais alignement, la corrosion, l'usure, la couleur et les composants et connexions usés, desserrés, endommagés, défectueux ou manquants, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

9164.02 Diagnostiquer et dépanner les accessoires et les composants connexes (véhicules d'occasion), y compris les petits appareils électroménagers, les systèmes auxiliaires de ventilation et de refroidissement, les auvents, les toits rétractables, les pièces ajoutées, les couvercles (c.-à-d. les couvercles d'évent), les pièces d'habillage, les compartiments de rangement, les supports et les systèmes de transport, les vérins à commande électrique et les dispositifs de mise à niveau, les systèmes d'aspirateur central, les systèmes de divertissement audiovisuels, les systèmes par satellite, les systèmes d'antennes et de communication, les systèmes de sécurité, les systèmes d'énergie solaire, les bancs de batteries et les onduleurs, les génératrices, les limiteurs de surtension, les interrupteurs, les prises de courant, les connecteurs, le filage, les fixations et les dispositifs de fixation, en vérifiant le fonctionnement, les fuites, la pression, la ventilation, l'écoulement, la température, la corrosion, la vibration, le bruit, l'usure, le mauvais alignement, les connexions, les ruptures, l'odeur et la couleur et en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques, des jauges et des dispositifs de détection des fuites, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9164.03 Réparer, remplacer, ajuster ou installer les accessoires et les composants connexes (véhicules d'occasion), y compris les petits appareils électroménagers, les systèmes auxiliaires de ventilation et de refroidissement, les auvents, les toits rétractables, les pièces ajoutées, les couvercles (c.-à-d. les couvercles d'évent), les pièces d'habillage, les compartiments de rangement, les supports et les systèmes de transport, les vérins à commande électrique et les dispositifs de mise à niveau, les systèmes d'aspirateur central, les systèmes de divertissement audiovisuels, les systèmes par satellite, les systèmes d'antennes et de communication, les systèmes de sécurité, les systèmes d'énergie solaire, les bancs de batteries et les onduleurs, les génératrices, les limiteurs de surtension, les interrupteurs, les prises de courant, les connecteurs, le filage, les fixations et les dispositifs de fixation, en installant, en entretenant, en remplaçant, en ajustant et en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9164.04 Vérifier les réparations, le remplacement, l'ajustement ou l'installation des accessoires et des composants connexes (véhicules d'occasion), y compris les petits appareils électroménagers, les systèmes auxiliaires de ventilation et de refroidissement, les auvents, les toits rétractables, les pièces ajoutées, les couvercles (c.-à-d. les couvercles d'évent), les pièces d'habillage, les compartiments de rangement, les supports et les systèmes de transport, les vérins à commande électrique et les dispositifs de mise à niveau, les systèmes d'aspirateur central, les systèmes de divertissement audiovisuels, les systèmes par satellite, les systèmes d'antennes et de communication, les systèmes de sécurité, les systèmes d'énergie solaire, les bancs de batteries et les onduleurs, les génératrices, les limiteurs de surtension, les interrupteurs, les prises de courant, les connecteurs, le filage, les fixations et les dispositifs de fixation, en procédant à une inspection visuelle et en analysant le rendement et le fonctionnement, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9164.05 Préparer et disposer les accessoires et les composants connexes pour l'installation (véhicules neufs), y compris les appareils électroménagers, les systèmes auxiliaires de ventilation et de refroidissement, les auvents, les toits rétractables, les pièces ajoutées, les couvercles (c.-à-d. les couvercles d'évent), les pièces d'habillage, les compartiments de rangement, les supports et les systèmes de transport, les vérins à commande électrique et les dispositifs de mise à niveau, les systèmes d'aspirateur central, les systèmes de divertissement audiovisuels, les systèmes par satellite, les systèmes d'antennes et de communication, les systèmes de sécurité, les systèmes d'énergie solaire, les bancs de batteries et les onduleurs, les génératrices, les limiteurs de surtension, les interrupteurs, les prises de courant, les connecteurs, le filage, les fixations et les dispositifs de fixation, en communiquant avec le client, en lisant des plans et des instructions, en calculant les éléments à installer en fonction des demandes d'énergie (c.-à-d. les panneaux solaires et les bancs de batteries), en mesurant et en utilisant des outils manuels, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9164.06 Installer les accessoires et les composants connexes (véhicules neufs), y compris les appareils électroménagers, les systèmes auxiliaires de ventilation et de refroidissement, les auvents, les toits rétractables, les pièces ajoutées, les couvercles (c.-à-d. les couvercles d'évent), les pièces d'habillage, les compartiments de rangement, les supports et les systèmes de transport, les vérins à commande électrique et les dispositifs de mise à niveau, les systèmes d'aspirateur central, les systèmes de divertissement audiovisuels, les systèmes par satellite, les systèmes d'antennes et de communication, les systèmes de sécurité, les systèmes d'énergie solaire, les bancs de batteries et les onduleurs, les génératrices, les limiteurs de surtension, les interrupteurs, les prises de courant, les connecteurs, le filage, les fixations et les dispositifs de fixation, en faisant passer des fils, en programmant (c.-à-d. les satellites et les chaînes stéréophoniques), en personnalisant, en installant, en posant des garnitures et des plaques de finition et en utilisant des outils d'entretien manuels, motorisés, spéciaux, électriques et électroniques, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9164.07 Vérifier l'installation des accessoires et des composants connexes (véhicules neufs), y compris les appareils électroménagers, les systèmes auxiliaires de ventilation et de refroidissement, les auvents, les toits rétractables, les pièces ajoutées, les couvercles (c.-à-d. les couvercles d'évent), les pièces d'habillage, les compartiments de rangement, les supports et les systèmes de transport, les vérins à commande électrique et les dispositifs de mise à niveau, les systèmes d'aspirateur central, les systèmes de divertissement audiovisuels, les systèmes par satellite, les systèmes d'antennes et de communication, les systèmes de sécurité, les systèmes d'énergie solaire, les bancs de batteries et les onduleurs, les génératrices, les limiteurs de surtension, les interrupteurs, les prises de courant, les connecteurs, le filage, les fixations et les dispositifs de fixation, en communiquant avec le client et en démontrant le fonctionnement et l'utilisation, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9165.0 Estimation Des Coûts Des Réparations, De Remplacement Et D'installation

Objectif Général De Rendement

Estimer et documenter les coûts de réparation, de remplacement ou d'installation des pièces et des composants de carrosserie intérieurs et extérieurs en procédant à une inspection visuelle, en diagnostiquant, en dépannant et en vérifiant le coût, conformément aux recommandations du fabricant, au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

Compétences

9165.01 Estimer et documenter le coût des réparations, de remplacement, d'ajustement ou d'installation en consignait les données relatives au client, à l'assurance et au véhicule, le nom du préposé aux devis et la date, en calculant les coûts des réparations sous-traitées, du remorquage, de l'entreposage, du transport, des locations, de la préparation, de la mise au rebut, des taxes, de main-d'œuvre, des pièces et des matériaux, en avisant le client de toute exigence en matière de sous-traitance et de réparations supplémentaires et en utilisant les tableaux de spécifications, les modèles, les listes de prix, les guides et les logiciels prescrits, conformément aux recommandations du fabricant d'équipement d'origine (FÉO), au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

9165.02 Vérifier l'exactitude des coûts estimés de réparation, de remplacement, d'ajustement ou d'installation, y compris la main-d'œuvre, les pièces, la peinture et les matériaux, les réparations sous-traitées, les alignements, le remorquage, l'entreposage, le transport, les locations, les mises au rebut et les taxes, en validant les réparations estimées du véhicule, en vérifiant les calculs des coûts de réparation et les données relatives au client, au véhicule et à l'assurance et en utilisant les listes de prix des pièces et des matériaux, conformément aux recommandations du fabricant d'équipement d'origine (FÉO), au cahier des charges, aux règles de sécurité et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Définitions

Apprenti(e)

- Une personne qui, en vertu d'un contrat d'apprentissage enregistré, reçoit ou doit recevoir une formation dans un métier qui est requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage.
- Est titulaire d'un contrat d'apprentissage dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire;
- Est assujetti(e) aux ratios compagnon-qui ont été fixés par voie de règlement et/ou recommandés par l'industrie à l'égard de son métier;
- Reste apprenti(e) jusqu'à l'obtention de son certificat d'apprentissage.

LOPMS

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré à une personne qui a démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré à une personne qui a terminé un apprentissage ou l'équivalent ET qui a réussi l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon uniforme et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau du PAC)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Compagnon (compagne)

Personne titulaire d'un certificat de qualification (dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire) et/ou personne exerçant en tant que compagnon (compagne) dans un métier à accréditation non obligatoire qui n'est pas titulaire d'un certificat de qualification et qui possède une expérience équivalente dans ce métier.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Certificat de qualification temporaire

- On délivre un certificat de qualification temporaire à une personne qui a obtenu un certificat d'apprentissage (dans les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) dans un programme assorti d'un examen menant au certificat de qualification, pour lequel la personne n'a pas encore passé l'examen en question.
- Le certificat de qualification temporaire a la durée prescrite ou, si aucune durée n'est prescrite, une durée d'un an.
- Dans le cas d'un métier à accréditation obligatoire, ce certificat temporaire permet à son titulaire de continuer à travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, pendant qu'il ou elle se prépare à passer l'examen de certification.
- Les titulaires d'un certificat de qualification temporaire sont assujettis aux ratios qui ont été fixés à l'égard de leur métier.

Ratios

Aux fins du programme d'apprentissage, le ratio est le nombre maximal de compagnons par rapport au nombre d'apprentis. Les ratios ont pour but d'assurer une supervision, une formation et une continuité du travail cohérentes.

Programme Sceau rouge

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge (aussi appelé Programme du Sceau rouge) a été établi il y a plus de 50 ans afin d'accroître la mobilité des travailleurs qualifiés entre les diverses régions du Canada et constitue une norme d'excellence dans l'industrie. En obtenant une note de 70 % ou plus à un examen interprovincial Sceau rouge, les participants à ce programme peuvent voir leurs certificats provinciaux ou territoriaux obtenir la mention Sceau rouge.

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge reconnaît leurs compétences et fait en sorte que leurs certificats soient reconnus partout au Canada sans qu'ils aient à passer d'autres examens. Il existe actuellement plus de 50 métiers désignés Sceau rouge. **Le Programme du Sceau rouge est considéré comme une norme d'excellence interprovinciale dans les métiers spécialisés.** Il est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et diverses parties intéressées.

Validation

Signature du (de la) parrain (marraine) officiel(le) ou d'un signataire autorisé (p. ex., le (la) formateur(trice)), attestant qu'un(e) apprenti(e) a acquis une compétence.

Compétence

Aptitude ou tâche individuelle décrite dans le registre.

Ensembles de compétences

Groupe ou sélection de compétences individuelles décrites dans le registre.

Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la validation du (de la) parrain (marraine) officiel(le).

Parrain (marraine)

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Parrain officiel

Parrain (marraine) signataire du contrat d'apprentissage enregistré ou du contrat d'apprentissage. Pour pouvoir former des apprentis, le (la) parrain (marraine) doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Formateur(trice)

Une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail. Pour un métier à accréditation obligatoire, un formateur qualifié est une personne qui détient un certificat de qualification. Dans un métier à accréditation non obligatoire, un formateur est une personne qui est soit titulaire d'un certificat de qualification, d'un certificat d'apprentissage ou d'un certificat équivalent.

Prêt(e) à passer l'examen?

Pour bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen final pour être accrédité(e) dans votre métier. La réussite de l'examen vous donne le droit de vous présenter comme compagnon (compagne) et de recevoir un certificat de qualification dans votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen du Sceau rouge pour les métiers désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.sceau-rouge.ca

Guide de préparation à l'examen provincial [Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

- Vous disposerez d'**un maximum de quatre heures pour effectuer l'examen.**
- Les mesures d'adaptation doivent être demandées et approuvées avant la programmation de votre examen.
- Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
- Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.
- La note de passage est de 70 %.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario : [Réservation d'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. Confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario;
2. Communiquez avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour acquitter vos frais d'examen;
3. Communiquez avec votre bureau de service local afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen : ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario.

Directives pour consigner un changement de parrain

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
2. Si vous changez de parrain (marraine) avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local immédiatement pour mettre à jour le dossier de votre parrain (marraine).
3. Veuillez-vous assurer de consigner tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du (de la) parrain (marraine) fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du (de la) parrain (marraine) chaque fois que vous changez de parrain.

Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Annexe A – Directives relatives à l’attestation de fin d’apprentissage

Une fois que l’apprenti(e) a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures visées de formation en milieu de travail qu’exige le métier, et qu’il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

L’apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) remplissent l’attestation de fin d’apprentissage et la validation de l’ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) figurant aux pages suivantes.

1. Ils signent les formulaires et les soumettent à leur bureau de service local. Pour trouver le bureau le plus près, vérifiez les coordonnées à l’adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou communiquez avec *Emploi Ontario* en appelant sans frais le 1-800-387-5656.
2. Pour tous les métiers : Toutes les compétences obligatoires (ou la combinaison indiquée dans les exigences d’achèvement du métier) du registre doivent être validées. Les heures recommandées constituent un objectif de référence. Si le (la) parrain (marraine) termine la formation de l’apprenti(e) avant d’atteindre le nombre d’heures de formation que recommande l’industrie, le personnel du Ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l’apprenti(e). Un exemple de demande serait une lettre du (de la) parrain (marraine) qui confirme que l’apprenti(e) a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l’enregistrement du premier contrat d’apprentissage et qu’il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l’attestation de fin d’apprentissage et la documentation pertinente à leur bureau de service local par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) ne doivent pas inclure leur registre; ceux qui remettent ce formulaire en personne à leur bureau de service local doivent apporter leur registre avec eux.

Le personnel du Ministère peut communiquer avec l’apprenti(e) ou encore le (la) parrain (marraine) pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l’attestation de fin d’apprentissage. Une fois l’attestation de fin d’apprentissage confirmée, le bureau de service local délivrera un certificat d’apprentissage à l’apprenti(e).

Métiers spécialisés Ontario recevra une notification de la fin de l’apprentissage.

- Si l’apprenti(e) a terminé un programme relatif à un **métier à accréditation obligatoire**, Métiers spécialisés Ontario inscrira automatiquement l’apprenti(e) pour un certificat de qualification temporaire afin qu’il ou qu’elle puisse continuer d’exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l’examen de certification.
- Si un(e) apprenti(e) termine son apprentissage dans un **métier à accréditation non obligatoire** et qu’il existe un examen menant à l’obtention d’un certificat de qualification, il ou elle doit réussir l’examen pour recevoir un certificat de qualification de Métiers spécialisés Ontario.

Pour obtenir la permission de fixer la date et l’heure de l’examen après la confirmation de l’apprentissage, vous devez tout d’abord communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028 pour acquitter les frais de l’examen de certification. Après avoir payé vos frais d’examen auprès de Métiers spécialisés Ontario, réservez votre place en communiquant avec votre bureau de service local d’Emploi Ontario.

Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage

Veillez remplir les deux côtés de ce formulaire, y compris la validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) (consulter le verso de ce formulaire). Une fois les deux côtés remplis, soumettez le formulaire à votre bureau de service local (vous obtiendrez les coordonnées à l'adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou en appelant Emploi Ontario au 1-800-387-5656).

Renseignements sur l'apprenti(e)	
Nom (en lettres moulées)	
N° d'identification du client délivré par le Ministère	
Numéro(s) de téléphone	

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom légal	
Adresse	
Numéro(s) de téléphone	
Signataire autorisé du (de la) parrain (marraine) (<i>nom en lettres moulées</i>)	
Adresse courriel	

Renseignements sur le programme	
Nom du métier	
Nombre d'heures requis conformément au contrat d'apprentissage (<i>pour les métiers fondés sur des heures de formation seulement</i>)	
Heures de formation? (<i>documentation jointe</i>)	Oui () Non () Sans objet ()
Formation en classe terminée ou exemptée?	Oui () Non () Sans objet ()

Je confirme par la présente que les renseignements fournis des deux côtés de cette attestation sont véridiques et exacts.

X _____ **X** _____
Signature (apprenti(e)) Date Signature du signataire autorisé du parrain Date

Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En validant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon définitive, à titre de parrain (marraine) de l'apprenti(e), qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble.

N° de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Signature du signataire autorisé
9150.0	Se Protéger Et Protéger Les Autres	
9151.0	Effectuer Les Tâches Générales Du Métier	
9152.0	Effectuer Une Inspection Avant Livraison	
9153.0	Systèmes De Plomberie Et Leurs Composants	
9154.0	Systèmes Électriques, Électroniques Et Informatisés Des Véhicules (C.A. Et C.C.	
9155.0	Systèmes D'alimentation En Gaz De Pétrole Liquéfié (Gpl) Et Leurs Composants (Systèmes D'alimentation	
9156.0	Appareils Alimentés En Gaz De Pétrole Liquéfié (Gpl) Et Leurs Composants	
9157.0	Systèmes De Climatisation, Thermopompes Et Leurs Composants	
9158.0	Dispositifs D'attelage, De Remorquage Et De Freinage De Remorques	
9159.0	Dispositifs De Freinage Supplémentaires Et Leurs Composants (Véhicules Remorqués)	
9160.0	Composants De Carrosserie Intérieurs	
9161.0	Composants De Carrosserie Extérieurs	
9162.0	Réfection De L'intérieur Et De L'extérieur De La Carrosserie Et De Ses Composants	
9163.0	Systèmes De Châssis Et De Train Roulant Et Leurs Composants (Véhicules Remorqués)	
9164.0	Accessoires Et Composants Connexes (Véhicules Neufs Et D'occasion)	
9165.0	Estimation Des Coûts Des Réparations, De Remplacement Et D'installation	

Réservé à l'usage du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences :

Vérification que le (la) parrain (marraine) est le parrain officiel le plus récent : Oui () Non ()

Documentation d'appui pour les heures effectuées jointe : Oui () Non ()

Achèvement de la formation en classe vérifié : Oui () Non ()

Nom de l'employé(e) _____ Signature _____

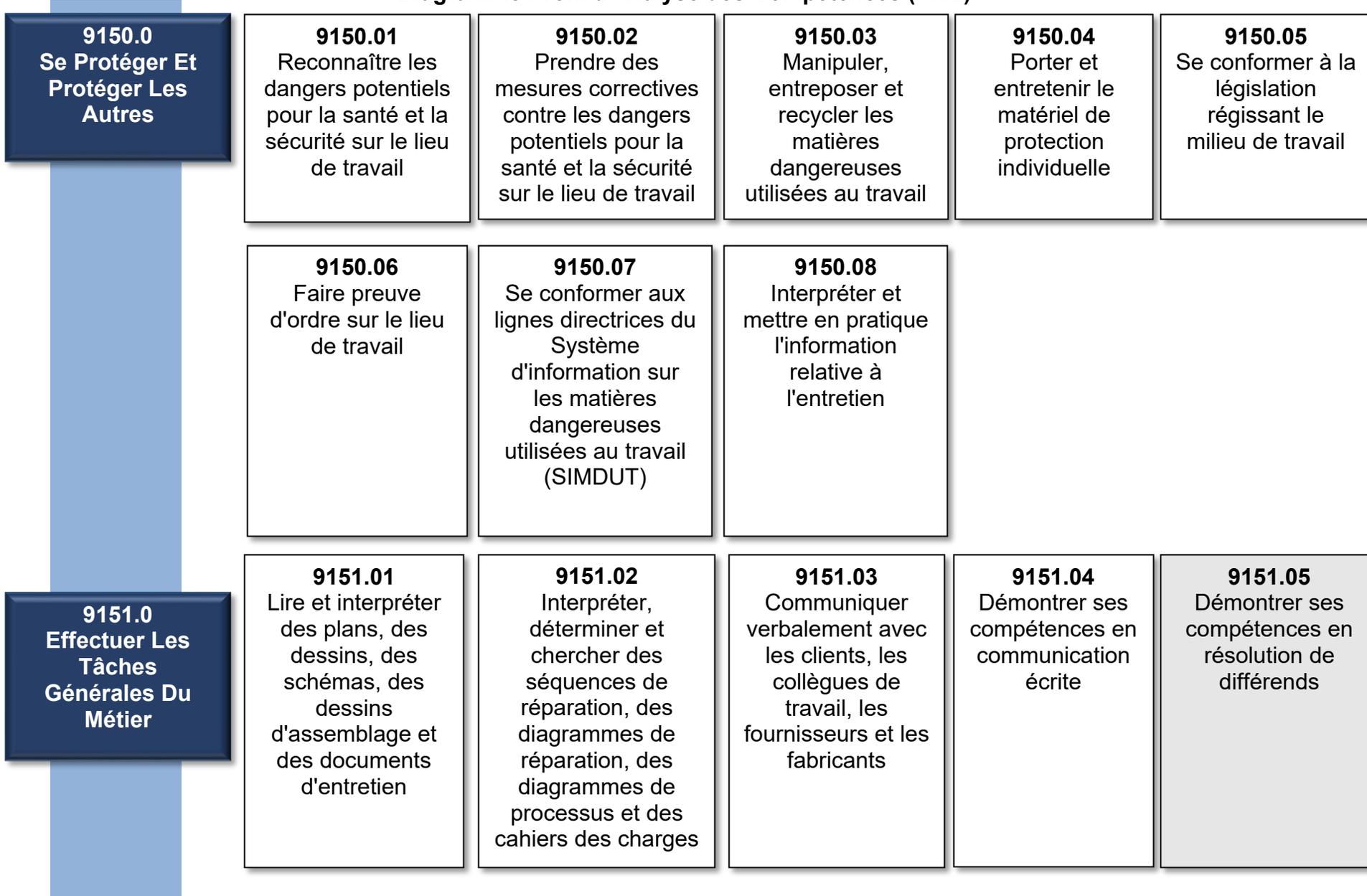
Date _____

Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario

Pour la liste des bureaux actuels, rendez-vous au :
ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario

Emplacement	Adresse	Emplacement	Adresse
Barrie 705-737-1431	55, prom. Cedar Pointe, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7	Marathon 807-346-1550	52, chemin Peninsula, bureau 103, Marathon (Ontario) P0T 2E0
Belleville 613-968-5558 1-800-953-6885	199, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5	Markham 905-513-2695	140, promenade Allstate, bureau 505, Markham (Ontario) L3R 5Y8
Brantford 519-756-5197	505, chemin Park Nord, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8	North Bay 705-495-8515 1-800-236-0744	200, 1 ^{re} avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9
Chatham 519-354-2766 1-800-214-8284	870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5	Ottawa 613-731-7100 1-877-221-1220	Preston Square, 347, rue Preston, bureau 310 Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Cornwall 613-938-9702 1-877-668-6604	132, 2 ^e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4	Owen Sound 519-376-5790 1-800-838-9468	1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2
Dryden 807-456-2665 1-800-734-9572	Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9	Peel 905-279-7333 1-800-736-5520	The Emerald Centre, 10, prom. Kingsbridge Garden, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6
Durham 905-433-0595 1-800-461-4608	78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1	Pembroke 613-735-3911 1-800-807-0227	615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7
Elliot Lake 1-800-236-8817	50, prom. Hillside Nord, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4	Peterborough 705-745-1918 1-877-433-6555	901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5
Fort Frances 807-274-8634	922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4	Sarnia 519-542-7705 1-800-363-8453	162 Lochiel street, Suite 101, Sarnia (Ontario) N7T 7W5
Geraldton 807-854-1966	208, av. Beamish Ouest Geraldton (Ontario) P0T 1M0	Sault Ste. Marie 705-945-6815 1-800-236-8817	477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Halton 905-842-5105 1-844-901-5105	700, promenade Dorval, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3	St. Catharines 905-704-2991 1-800-263-4475	Garden City Tower, 301, rue St Paul Est, 10 ^e étage, St Catharines (Ontario) L2R 7R4
Hamilton 905-521-7764 1-800-668-4479	Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 ^e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7	Sudbury 705-564-3030 1-800-603-5999	159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Kapuskasing 705-465-5785 705-235-1950	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 122, chemin Government Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8	Thunder Bay 807-346-1550 1-800-439-5493	189, chemin Red River, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2
Kenora 807-468-2879 1-800-734-9572	227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4	Timmins 705-235-1950 1-877-275-5139	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
Kingston 613-548-1151 1-866-973-4043	Alliance Business Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9	Toronto-Centre 416-927-7366 1-800-387-5656	2, av. St. Clair Ouest, 11 ^e étage, Toronto (Ontario) M4A 1L5
Kitchener 519-653-5758 1-866-877-0099	4275, rue King Est, Kitchener (Ontario) N2P 2E9	Toronto-Sud 416-326-5800	625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5
London 519-675-7788 1-800-265-1050	1200, chemin commissioners Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3	Windsor 519-973-1441	Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8

Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)



<p>9152.0 Effectuer Une Inspection Avant Livraison</p>	<p>9152.01 Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle des systèmes des véhicules et de leurs composants</p>	<p>9152.02 Diagnostiquer et dépanner les systèmes des véhicules et leurs composants</p>	<p>9152.03 Documenter les besoins de réparation</p>	<p>9152.04 Préparer un rapport d'inspection avant livraison</p>	<p>9152.05 Vérifier l'exactitude du rapport d'inspection avant livraison</p>
<p>9153.0 Systèmes De Plomberie Et Leurs Composants</p>	<p>9153.01 Procéder à une inspection visuelle des systèmes de plomberie et de leurs composants</p>	<p>9153.02 Diagnostiquer et dépanner les systèmes de plomberie et leurs composants</p>	<p>9153.03 Réparer les systèmes de plomberie et leurs composants</p>	<p>9153.04 Vérifier les réparations des systèmes de plomberie et de leurs composants</p>	<p>9153.05 Appliquer les procédures d'hivernisation aux systèmes de plomberie et à leurs composants</p>
<p>9154.0 Systèmes Électriques, Électroniques Et Informatisés Des Véhicules (C.A. Et C.C.)</p>	<p>9154.01 Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle des systèmes électriques et électroniques alimentés en courant alternatif et de leurs composants</p>	<p>9154.02 Diagnostiquer et dépanner les systèmes électriques et électroniques alimentés en courant alternatif et leurs composants</p>	<p>9154.03 Réparer, remplacer ou installer les systèmes électriques et électroniques alimentés en courant alternatif et leurs composants</p>	<p>9154.04 Vérifier les réparations, le remplacement et l'installation des systèmes électriques et électroniques alimentés en courant alternatif et de leurs composants</p>	<p>9154.05 Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle des systèmes électriques et électroniques alimentés en courant continu et de leurs composants</p>

9154.0
Systèmes
Électriques,
Électroniques Et
Informatisés Des
Véhicules (C.A.
Et C.C.)
(Cont)

9154.06
Diagnostiquer et dépanner les systèmes électriques, électroniques et informatisés alimentés en courant continu et leurs composants

9154.07
Réparer, remplacer ou installer les systèmes électriques, électroniques et informatisés alimentés en courant continu et leurs composants

9154.08
Vérifier les réparations, le remplacement et l'installation des systèmes électriques, électroniques et informatisés alimentés en courant continu et de leurs composants

9155.0
Systèmes
D'alimentation En
Gaz De Pétrole
Liquéfié (Gpl) Et
Leurs
Composants
(Systèmes
D'alimentation)

9155.01
Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle des systèmes d'alimentation en gaz de pétrole liquéfié (GPL) et de leurs composants

9155.02
Diagnostiquer et dépanner les systèmes d'alimentation en gaz de pétrole liquéfié (GPL) et leurs composants

9155.03
Réparer, remplacer ou installer les systèmes d'alimentation en gaz de pétrole liquéfié (GPL) et leurs composants

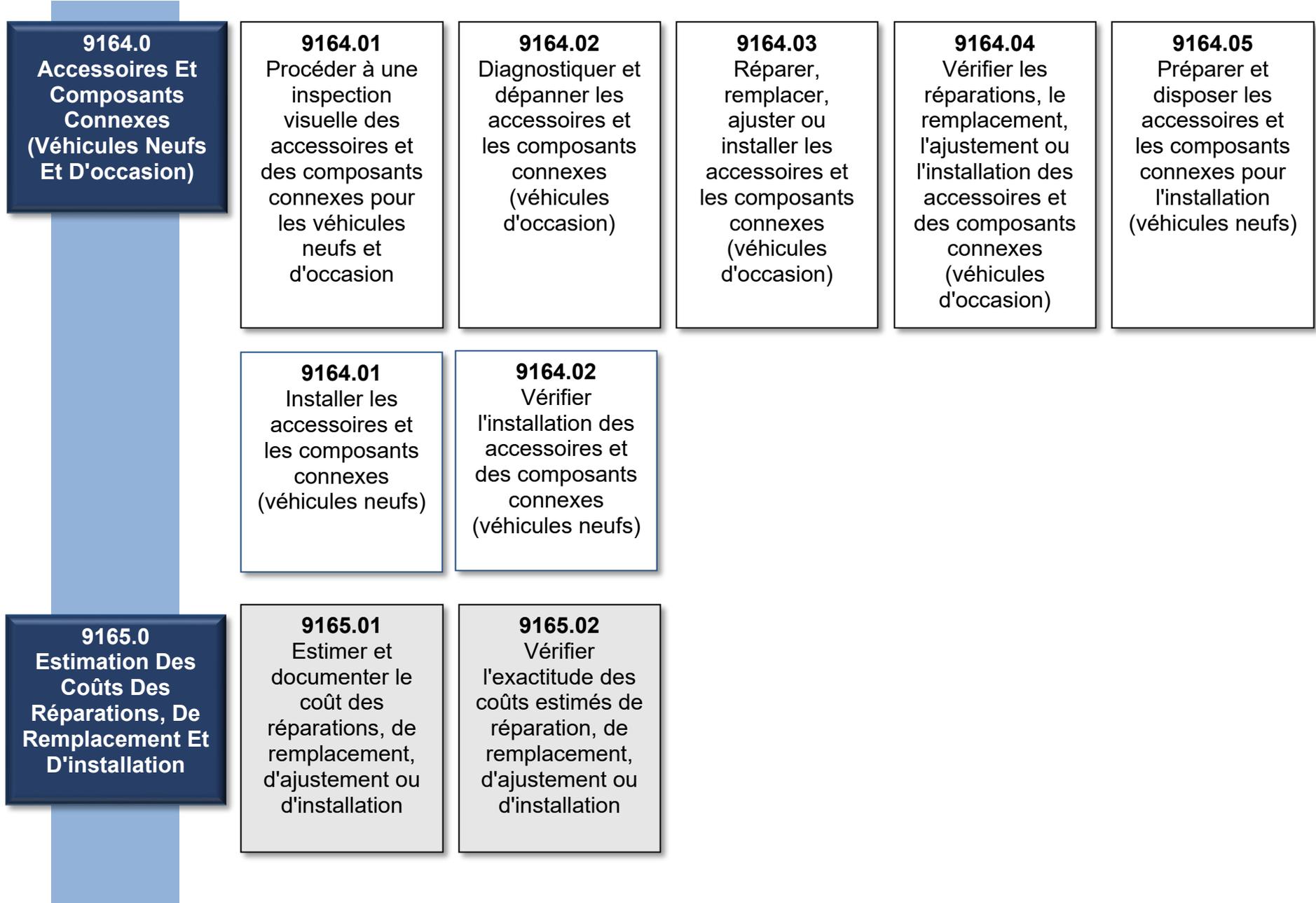
9155.04
Vérifier la réparation, le remplacement ou l'installation des systèmes d'alimentation en gaz de pétrole liquéfié (GPL) et de leurs composants

9155.05
Consigner les réparations des systèmes d'alimentation en gaz de pétrole liquéfié (GPL) et de leurs composants

<p>9156.0 Appareils Alimentés En Gaz De Pétrole Liquéfié (Gpl) Et Leurs Composants</p>	<p>9156.01 Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle des appareils alimentés en gaz de pétrole liquéfié et des composants connexes</p>	<p>9156.02 Diagnostiquer et dépanner les appareils alimentés en gaz de pétrole liquéfié et les composants connexes</p>	<p>9156.03 Réparer, remplacer ou installer des appareils alimentés en gaz de pétrole liquéfié et les composants connexes</p>	<p>9156.04 Vérifier les réparations, le remplacement et l'installation des appareils alimentés en gaz de pétrole liquéfié et des composants connexes</p>	<p>9156.05 Consigner les réparations des appareils alimentés en gaz de pétrole liquéfié et des composants connexes</p>
<p>9157.0 Systèmes De Climatisation, Thermopompes Et Leurs Composants</p>	<p>9157.01 Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle des systèmes de climatisation, des thermopompes et de leurs composants</p>	<p>9157.02 Diagnostiquer et dépanner les systèmes de climatisation, les thermopompes et leurs composants</p>	<p>9157.03 Réparer les systèmes de climatisation, les thermopompes et leurs composants</p>	<p>9157.04 Vérifier les réparations des systèmes de climatisation, des thermopompes et de leurs composants</p>	
<p>9158.0 Dispositifs D'attelage, De Remorquage Et De Freinage De Remorques</p>	<p>9158.01 Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle des dispositifs d'attelage, de remorquage et de freinage de remorques et de leurs composants</p>	<p>9158.02 Diagnostiquer et dépanner les dispositifs d'attelage, de remorquage et de freinage de remorques et leurs composants</p>	<p>9158.03 Réparer, remplacer, installer ou retirer les dispositifs d'attelage, de remorquage et de freinage de remorques et leurs composants</p>	<p>9158.04 Vérifier les réparations, le remplacement ou l'installation des dispositifs d'attelage, de remorquage et de freinage de remorques et leurs composants</p>	

<p>9159.0 Dispositifs De Freinage Supplémentaires Et Leurs Composants (Véhicules Remorqués)</p>	<p>9159.01 Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle des dispositifs de freinage supplémentaires et de leurs composants</p>	<p>9159.02 Diagnostiquer et dépanner les dispositifs de freinage supplémentaires et leurs composants</p>	<p>9159.03 Réparer, remplacer, installer ou retirer les dispositifs de freinage supplémentaires et leurs composants</p>	<p>9159.04 Vérifier les réparations, le remplacement ou l'installation des dispositifs de freinage supplémentaires et de leurs composants</p>
<p>9160.0 Composants De Carrosserie Intérieurs</p>	<p>9160.01 Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle des composants de carrosserie intérieurs</p>	<p>9160.02 Diagnostiquer et dépanner l'état des composants de carrosserie intérieurs</p>	<p>9160.03 Réparer, remplacer, installer ou ajuster les composants de carrosserie intérieurs</p>	<p>9160.04 Vérifier les réparations, le remplacement, l'installation ou l'ajustement des composants de carrosserie intérieurs</p>
<p>9161.0 Composants De Carrosserie Extérieurs</p>	<p>9161.01 Procéder à une inspection visuelle et opérationnelle des composants de carrosserie intérieurs</p>	<p>9161.02 Diagnostiquer et dépanner l'état des composants de carrosserie extérieurs</p>	<p>9161.03 Réparer, remplacer, installer ou ajuster les composants de carrosserie extérieurs</p>	<p>9161.04 Vérifier les réparations, le remplacement, l'installation ou l'ajustement des composants de carrosserie extérieurs</p>





Achèvement du programme d'apprentissage

Si votre parrain (marraine) affirme que vous avez acquis les compétences exigées, que vous avez effectué les heures de travail requises et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- ✓ Suivez les instructions fournies dans l'attestation de fin d'apprentissage (Annexe A) du registre.
- ✓ Répondez à toutes les questions du personnel du MTIFDC, et fournissez-lui toute documentation supplémentaire requise.
- ✓ Une fois la fin de l'apprentissage confirmée, le MTIFDC vous délivrera un certificat d'apprentissage et en informera Métiers spécialisés Ontario.

Après votre apprentissage

Si vous exercez un métier pour lequel il existe un examen de certification, Métiers spécialisés Ontario recevra un avis de fin d'apprentissage.

Pour les métiers à accréditation obligatoire, vous recevrez un certificat de qualification temporaire qui vous permettra de travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, jusqu'à ce que vous réussissiez votre examen.

Pour un métier à accréditation non obligatoire, une fois que vous aurez réussi votre examen, vous recevrez un certificat de qualification pour votre métier.

Comment vous préparer pour votre examen

- **Pour acquitter les frais liés à un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au : 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028**
- **Pour réserver une place pour votre examen :** Après avoir acquitté les frais, communiquez avec votre bureau de service local pour fixer la date et l'heure de votre examen.
- **Téléchargez le guide de préparation à l'examen de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse :**
[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#) et/ou consultez le **guide de préparation à l'examen pour les métiers désignés Sceau rouge :**
sceau-rouge.ca



Métiers spécialisés Ontario



Technicien/technicienne de véhicules récréatifs